

M I S E E N G A R D E

Résultats de recherches

Le présent fichier est constitué de pages dactylographiées qui ont été numérisées en janvier 2006.

Quoique nous ayons appliqué la reconnaissance de caractères (OCR), les résultats de recherches peuvent être incomplets et variés selon la qualité typographique du texte.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE HULL
 District de Hull

No. 23

SÉANCE DU 3 JANVIER 1928

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, dans l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 3 janvier 1928, à laquelle sont présents : — Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins I. Michaud, E. Laramée, A. Moussette, E. Gauthier, C. Boland, E. Duquay, E. Roy, J. Laverdure, W. S. Larose, J. Chénier et M. Galipeau formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Chénier :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de : — J. A. Bernier; McNulty & Berger, avocats; Dispensaire Anti-Tuberculeux; Ottawa Electric Co.; Wm. Watters; Ecole Technique de Hull; S. Durantel; requête de propriétaires rue St-Laurent; Société St-Vincent de Paul de Notre-Dame; Club Rotary de Hull; Hassy Hassan; requête des propriétaires de la rue Kent; Association Municipale du Quartier 2; Jacques Fortier, avocat; Oscar Morin, sous-ministre des affaires municipales; W. F. Hadley.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Larose, secondé par tout le conseil :

Que l'expression des plus vives sympathies de ce conseil soit adressée à Madame Charles Gervais et à sa famille à l'occasion du décès de Monsieur l'échevin Charles Gervais, notre regretté collègue.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, vendredi le 30 décembre 1927, auquel assistaient : — M. l'échevin Z. Gervais, président, Son Honneur le Maire Lambert et les échevins Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Gauthier, Boucher, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés en recommandant le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir : —

COMPTES PRESENTES

30 Soeurs de la Providence	...	\$769 55
31 Dr J. Isabelle	...	65 00
32 Pharmacie Wrightville	...	38 00
W. S. Larose		
E. Duquay		
C. Boland		
E. Gauthier		
A. Moussette		
E. Roy		
E. Laramée		
M. Galipeau		
J. Laverdure		
I. Michaud		

3. Proposé par l'échevin Michaud, secondé par l'échevin Laverdure :

Que le 8ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté

8ième RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, LUMIÈRE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dument assemblé en chambre, vendredi le 30 décembre 1927, auquel assistaient M. l'échevin W. S. Larose, président, Son Honneur le Maire Lambert et les échevins, Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Gauthier, Boucher, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommandant le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES

DÉPARTEMENT DE FEU

33	Hull Ignition Station	\$2 50
34	American-LaFrance Fire Engine Co.	96 76
35	G. Desormeaux	95 35
36	Dominion Rubber Co.	10 80
37	Hull Iron & Steel Foundries Ltd.	11 14
38	P. D' Aoust & Cie	5 05
39	Imperial Oil Co	104 28
40	Kelly & Leduc	2 20
41	Keyes Supply Co	24
42	A. Lavigne	32 05
43	J. O. Lafèche	75
44	Z. Miron	75
45	Ottawa Boiler & Steel Works	51 00
46	Ottawa Motor Sales	87
47	Ottawa Car Mfg Co.	45 19
48	Soubhière Lepage Ltée.	57 85
49	Walters Axe Company	50
49a	P. Leroux	80

DÉPARTEMENT DE LUMIÈRE ET ALARME

50 Département de Feu	11 64
51 Z. Miron	2 15
52 Ottawa Electric Co.	2 50
53 Melle E. Séguin	3 00
54 Campbell Motor Sales	6 55
55 Marchand Electrical Co.	29 06
55A Campbell Motor Sales	96

W. S. Larose, président

E. Duquay

C. Boland

E. Gauthier

A. Moussette

J. Chénier

E. Roy

E. Laramée

M. Galipeau

J. Laverdure

I. Michaud

4. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Michaud:

Que le 8ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE D'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité d'Aqueduc dûment assemblé en chambre, vendredi le 30 décembre 1927, auquel assistaient:— Son Honneur le Maire Lambert et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Boland, Gauthier, Boucher, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir:

COMPTES PRESENTES

93	Hull Electric Co.....	(Rép. services)	\$3 96
94	The Nichols Chemical Co	(Chlorination)	948 08
	"	Note de Crédit	\$575.62
95	People's Gas Supply Co	(B. Fontaines)	15 35
96	Rensselaer Valve Co....	"	5 78
97	Kelly & Ledue	"	36 38
98	McL. M. Shea	"	18 50
99	E. N. & W. E. Soper....	"	78 00
100	Campbell Motor Sales...	"	4 13
101	Dépt. des Incendies.....	"	11 64
102	Anchor Packing Co Ltd	"	37 52
103	P. Leroux.....	"	5 00
104	Drummond McCall & Co Ltd	"	24 00
105	Ottawa Boiler & Steel Works		
		(rep. services)	2 86
106	Ludger Viau.....	"	5 00
107	Canadian Brass Co....	"	59 50
108	Imperial Oil Co.....	"	8 00
109	Hull Coal Co.....	"	18 25
110	A. Champagne	(Château d'eau)	6 25
111	Ottawa Electric Co ..	"	84
112	Imperial Oil Co.	"	6 42
113	Ottawa & Hull Power Co		750 00
114	Jos. Pilon Ltée.....	(neige)	35 93
115	H. Dupuis & Fils Ltée.....	"	78 51
116	H. Dupuis & Fils Ltée	"	103 43
117	Kelly & Ledue.....	(Egoûts)	120 73
118	Z. Miron	(Hydro-électrique)	7 26

A. Moussette, président
 E. Gauthier
 J. Chénier
 C. Boland
 E. Duquay
 W. S. Larose
 E. Roy

E. Laramée

M. Galipeau

J. Laverdure

I. Michaud

5. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Duquay :

Que le 8ième rapport du comité d'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, vendredi le 30 décembre 1927, auquel assistaient : — M. l'échevin M. Galipeau président, Son Honneur, le Maire Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Gauthier, Boucher, Duquay, Roy, Larose, Chénier après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES

19	Dépt. des Incendies	\$24 54
20	Kelly & Leduc	13 80
21	Hull Coal Company	13 36
22	P. A. Larocque	72 00
23	J. Gendron	1 85
24	Karry K. Martin	119 38
25	Melle E. Séguin	5 75
26	Beach Motors Ltd	9 25
27	Caisse	6 88
28	J. E. Binet	120 00
29	Keyes Supply Co	4 70
29a	Paul Rossignol	18 80

94 23	(parcours).....	M. Galipeau, président
38 00	(ingénieur).....	E. Laramée
10 28	(imprimé).....	E. Roy
33 3	(1887-288).....	C. Boland
00 33		W. S. Larose
80		E. Duquay
00 7		E. Gauthier
72 3		J. Chénier
28 0		J. Laverdure
00 1		I. Michaud

6. Proposé par l'échevin Galipeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que le 8ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté:

8ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, vendredi le 30 décembre 1927, auquel assistaient: M. l'échevin E. Duquay, président, Son Honneur le Maire et les échevins Z Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Gauthier, Boucher, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :

COMPTES PRESENTES

56	Limoges & Frères	(Rues)	\$32 00
57	City Iron & Bottle Co		15 00
58	Campbell Motor Sales	"	1 36
59	Wright & Co.	(Egoûts)	10 90
60	Département des Incendies ..	"	35 59
61	H. Dupuis & Fils	(trottoirs)	14 22

62	Canadian Pacific Ry	(barrières)	94	53
63	Farley, Cassels & Dessaint (Ingénieur)		38	00
64	Kelly & Leduc	Imprévues	16	98
65	J. A. Lalonde	(Règ. 258)	3	33
66	Arthur Lavergne	"	33	00
67	F. Sauvée	"		80
68	M. Dagenais	"	7	00
69	J. B. Jacques	"	3	75
70	J. C. Bélair	"	9	28
71	Burroughs Adding Machine Co	"	1	00
72	A. Champagne	"	5	15
73	H. Dupuis & Fils Ltée....	"	35	91
74	Kelly & Leduc	"	50	05
75	General Supply Co	(Règ. 262)	13	88
76	Imperial Oil Ltd	"	6	00
77	Hull & Ottawa Battery Station	"	21	45
78	J. B. Harper	"	8	28
79	Limoges & Frères	"	21	79
80	Kelly & Leduc	"	96	00
81	A. Workman & Co. Ltd...	"	51	83
82	Département des Incendies	"	25	84
83	P. A. Laroque	"	6	69
84	General Supply Co	"	1	85
85	Jos. Brunet	"	12	00
86	Wright & Co	"	69	75
87	Nap. Tremblay	(Règ. 260)	912	49
88	Hull Electric Co	"	17	60
89	Jos. Pilon Ltée	"	6	12
90	T. Mantha	"	2	00
91	Z. Miron	"	27	99
92	T. Lawson & Sons Ltd...	(Règ. 262)	69	71
92a	Hull Ignition Station....	(Rues)	13	25
92b	Garage Hotel de Ville	"	13	89
	E. Duquay	président		
	W. S. Larose			
	C. Boland			
	Mr. Galipeau			

32 00	(Marche)	A. Moussette
11 00	(Papeterie)	E. Roy
14 40	(Papeterie)	E. Laramée
3 20	(Papeterie)	J. Laverdure

7. ¹Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Laverdure :

Que le 8ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé en y retranchant le compte de \$200.00 de M. Hector Bisson.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, vendredi le 30 décembre 1927, auquel assistaient :— M. l'échevin Z. Boucher, président, Son Honneur le Maire et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Gauthier, Duquay, Roy, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

1	Le Droit.....	(Marche)	\$101 90
2	A. R. Farley.....	(Imprévues)	6 70
3	Arthur Bourque.....	(Hotel-de-Ville)	5 49
4	Hull Coal Company ..		57 19
5	Kelly & Leduc.....		4 25
6	Arthur Bourque.....		3 29
7	Jos. Charbonneau.....		1 84
8	Moise Galipeau		12 00
9	Jos. Sarazin.....		7 50
10	Elzéar Duquay.....		1 35
11	D. Gestetner	(Papeterie)	31 01
12	Evans & Kert.....		4 00
13	MacLean Publishing Co.....	(Publicité)	50 00

14	Eugène Therrien. A...	(Marché)	32 00
15	Librairie M. R. Lafontaine	(Papeterie)	11 00
16	Pharmacie Union	(Assistance publique)	14 40
17	P. A. Larocque.....	(Papeterie)	3 50
18	G. E. Gauvin	(Papeterie)	81 12
18a	A. A. Lafamme.....	(Papeterie)	39 00
18b	Hospice St-Charles.....		1 161 60
18c	P. A. Larocque.....		1 00
18d	Gauthier & Cie.....		167 00

Que le rapport de l'évaluateur Bédard, en date du 27 décembre 1927, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé tel que lu.

W. S. Larose

E. Duquay

A. Moussette

E. Laramée

M. Galipeau

Hotel-de-Ville, Hull, Qué.

27 dec. 1927.

A SON HONNEUR MONSIEUR LE MAIRE,

MESSIEURS LES ECHEVINS DE LA CITE DE HULL.

MESSIEURS :—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant changements au rôle.

QUARTIER No. 1

1157-1158-1159-1160 de 1927-28 et 1148-1149-1150-1151 de 1928-29, Substituer Aldé Berniquez à Joseph Martel.

1526A de 1927-28 et 1616 de 1928-29 Substituer Fred. C. McLean à Merreweather McLern, 24-28 Creekside.

1436-1437 de 1927-28 et 1428-1429 de 1928-29 Substituer A. J. Desfossés à Emile Marcoux, 95 rue Desjardins.

1429 de 1927-28 et 1421 de 1928-29 Substituer A. J. Desfossés à Eugène Dagenais, 79 rue Desjardins.

1442-1443 de 1927-28 et 1434-1435 de 1928-29 Substituer A. J. Desfossés à Bélisle Eusebe, 107 Desjardins.

1444-1445 de 1927-28 et 1436-1437 de 1928-29 Substituer A. J. Desfossés à Bourgoïn Léo, 111 Desjardins.

1494-1495 de 1927-28 et 1486-1487 de 1928-29 Substituer A. J. Desfossés à Poirier Jean L., 116 Desjardins.

1500-1501 de 1927-28 et 1492-1493 de 1928-29 Substituer A. J. Desfossés à J. B. Goulet, 108 Desjardins.

1504-1505 de 1927-28 et 1496-1497 de 1928-29 Substituer A. J. Desfossés à Emile Parent, 100 Desjardins.

1540 de 1927-28 et 1532 de 1928-29 Substituer A. J. Desfossés à Wilfrid Périard, 22 Desjardins.

614 de 1927-28 et 614 de 1928-29 Substituer Rosa Légare ux Gérard St-Jean à Rose St-Jean.

QUARTIER No. 2

5659 de 1927-28 Retrancher un cheval à J. D'Amour, 42 Papineau.

5313 de 1927-28 Retrancher \$200.00 pour fond de commerce.

5115A Pour fins de perception de taxe d'eau inscrite 5115A de 1928-29 5115.

5736 de 1927-28 et 5550 de 1928-29 Inscrite 15 chevaux seulement à Wright & Cie, rue Charlevoix.

15722A de 1928-29 Inscrite Eugène Tremblay payant \$60.00 de loyer annuellement à 45 Papineau.

QUARTIER No. 3

6378 de 1927-28 et 6202 de 1928-29 Inscrite 3 services au lieu de 4 à Géo. Montpetit, rue Dupont, pour 1926-27 et 1927-28.

6359-6360 de 1927-28 et 6181-6182 de 1928-29, Substituer H. A. Champagne à Eugène Cousineau pour 84 90 Dupont.

15655 de 1928-29 Inscrite J. B. Trépanier avec \$216.00 de loyer annuel à 48½ rue Wright et retrancher l'autre à 47-C rue St-Jacques soit no. du rôle 16127.

QUARTIER No. 4

6765 de 1927-28 Retrancher 1 service, occupé toute la maison.

6757 de 1927-28 et 7666 de 1928-29 Substituer Joséphat Barbeau à Adelmare Labelle.

6835 de 1927-28 et 7743 de 1928-29 Substituer Albert Beaudin à Eug. Robert, 141 rue Maisonneuve.

17046 de 1928-29 Inscrite le stock à \$2,000.00 au lieu de \$5,000.00 pour L. L. Arron, rue Victoria.

QUARTIER No. 3A
8413 de 1927-28. Inscire 1 seul service d'eau à 84 Papineau, occupe toute la maison depuis mai 1927.

8584 1927-28 Retrancher 1 cheval à Ernest Théoret.

8583 de 1927-28 Inscire 3 chevaux au lieu de 4 depuis 1er nov.

9095 de 1927-28 et 7145 de 1928-29. Substituer Dame Yve Alfred Lebel à Alfred Lebel, 109 rue Garneau.

8660 de 1927-28 et 6510 de 1928-29. Substituer Alfred Lalonde à Charles Giroux pour 95-97 St-Hyacinthe, adresse Monsieur Alfred Lalonde, 185 Montcalm, Hull.

QUARTIER No. 5

7974A de 1927-28 Substituer H. O. Boulé à Aurèle Champagne pour une pompe à gaz évaluée à \$300.00.

8358 de 1927-28 et 9131 de 1928-29. Substituer Dme Rosita Landreville à Mde Jos. Landreville, adresse Dme Rosita Landreville, 62 rue Walter, Ottawa.

7610 de 1927-28 et 8385 de 1928-29 Inscire Jean-Louis Proulx comme occupant laissant H. Dupuis comme propriétaire à 360 Maison-neuve.

8249 de 1927-28 et 9021 de 1928-29. Inscire Urgel Lajoie comme occupant laissant H. Dupuis comme propriétaire à 5 Cartier.

7628 de 1927-28 et 8402 de 1928-29 Inscire Maurice Lafortune comme occupant laissant H. Dupuis comme propriétaire à 312 Maison-neuve.

7499 de 1927-28 et 8275A de 1928-29 Substituer Zéphir Lafleche à John Fex, 120 rue Dollard.

7486 de 1927-28 et 8263 de 1928-29 Substituer Roméo Gratton à Léopold Gratton, 93 Dollard.

7690 de 1927-28 et 8463 de 1928-29 Substituer Léopold Gratton à Roméo Gratton, 199 Champlain.

7828 de 1927-28 Retrancher les 2 chevaux à J. B. Daoust, 258 Champlain à partir du 1er mai 1927.

QUARTIER No. 1A

4361 de 1927-28 et 4376 de 1928-29 Substituer Dolphis Charron à Paul Emile Charron pour le lot 248-181.

2193 de 1927-28 et 2193 de 1928-29. Inscire Louis Ruais comme occupant laissant Lévesques D. comme propriétaire lot 8-69.

4671 de 1927-28 et 4661 de 1928-29 Substituer Cole, A. W. à Ronald Gaumond pour le lot 247-80.

2064 de 1927-28 et 2063 de 1928-29 Substituer Lamothe John à Alphire Périard, 337 rue Montcalm.

2744-2745 de 1927-28 et 2765-2766 de 1928-29 Substituer F. A. Labelle à Dosithé Caron, lot 245-1-2.

1945 de 1927-28 et 1945 de 1928-29 Substituer Albert Laurin à Oscar Laffèche, 53 rue Chauveau.

3196-3197 de 1927-28 et 3210-3211 de 1928-29 Substituer Mde Margaret Flemming à Apollinaire Guérin.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur

Par : René Roger.

8. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laramée :

Que le 8ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Pour :— Les échevins Laramée, Galipeau, Moussette, Boland, Duquay, Larose. 6

Contre :— Les échevins Michaud, Laverdure, Roy, Chénier et Gauthier. 5

La motion est remportée.

9. Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Boland :

Que le trésorier soit autorisé de verser au Dispensaire anti-tuberculeux et de puériculture la somme de \$1,000.00 comme octroi de la cité de Hull à cette oeuvre, et que ce montant soit pris à même les fonds pour imprévues.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laverdure :

Que la demande de M. H. Hassan pour le remboursement du coût de sa licence de restaurant soit renvoyée à l'aviseur légal pour rapport.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Galipeau :

Que l'offre de la compagnie Hull Electric relativement à l'annonce de la cité dans le "Financial Post", soit acceptée, suivant la lettre de la dite compagnie en date du 31 décembre, 1927.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC } CITE DE HULL
District de Hull

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dans l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mardi le 3 janvier 1928, à laquelle sont présents : — Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins I. Michaud, E. Laramée, A. Moussette, E. Gauthier, C. Boland, E. Duquay, E. Roy, J. Laverdure, W. S. Larose, J. Chénier et M. Galipeau, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

RÈGLEMENT No. 264

Concernant les marchés et balances
publics dans la Cité de Hull.

Le conseil municipal de la Corporation de la Cité de Hull ordonne comme suit : —

1. Le marché public, ci-devant établi dans la cité de Hull et connu comme MARCHE DE HULL, est continué :

2. Le dit marché sera tenu sur les terrains et parties de rues ci-dessous et la place du marché comprendra les parties de terrains et les parties de rues suivantes, savoir :—

Rue Papineau, côté nord, à partir de la rue St-Rédempteur à la rue Châteauguay;

Rue St-Jacques, côté est, de la rue Papineau à la rue Frontenac, pour marché de bois;

Rue Papineau, côté nord, de la rue Leduc à la rue Châteauguay, pour le marché à foin, paille, fourrage, etc.

Rue Papineau, côté nord, entre les rues Dupont et St-Rédempteur est réservée pour être occupée par les revendeurs et colporteurs de fruits et légumes.

3. Les rues Papineau et St-Jacques réservées par l'article 2, pour les fins du marché devront être utilisées de manière à ne pas nuire au trafic entrant sur et sortant des propriétés riveraines.

4. Les viandes, poissons, légumes, grains, fruits, gibier, volailles, racines, oeufs, les produits de la ferme, et de l'industrie laitière, foin, paille, fourrage, bois de chauffage, chevaux, bêtes à cornes, moutons et porc pourront être vendus sur le marché.

5. Personne ne pourra vendre, offrir ou exposer en vente sur le marché des marchandises, meubles, ou produits autres que ceux mentionnés ou inclus dans le paragraphe précédent, ou dans une autre section de ce règlement.

6. Les voitures portant du foin, de la paille ou du fourrage, amenées au marché pour vente devront se placer sur la rue Papineau, côté nord, entre les rues Leduc et Châteauguay.

7. Les voitures transportant du bois de cordé ou du bois de chauffage au marché pour vente devront se placer sur la rue St-Jacques, côté est, entre les rues Frontenac et Papineau.

8. Les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine seront jours de marché.

9. Le marché sera ouvert et sera fermé aux heures indiquées, savoir :— Durant les mois de mars et avril, le marché sera tenu de six heures de l'avant-midi à six heures du soir; durant les mois de mai, juin, juillet et août, de cinq heures de l'avant-midi à six heures de l'après-midi; durant les mois de septembre et octobre, de six heures de l'avant-midi à six heures de l'après-midi; durant les mois de novembre, décembre, janvier et février, de sept heures de l'avant-midi à six heures de l'après-midi; à partir du 1^{er} mai au 1^{er} novembre de chaque année, le samedi et la veille des jours de fêtes statutaires, le marché continuera jusqu'à neuf heures de l'après-midi.

10. Les occupants de places et les voitures devront quitter le marché à l'heure de fermeture, et il ne sera permis à personne d'occuper une place ou de placer une voiture sur le dit marché avant quatre heures du matin le jour du marché.

11. La Corporation nommera un inspecteur du marché et des assistants-inspecteurs en autant qu'il sera nécessaire.

12. L'inspecteur du marché aura la surveillance et le contrôle du marché et de la place du marché ainsi que des balances publiques. Il devra faire la collection des argents du marché et des balances publiques et de tout loyer pour local ou place sur le dit marché et remettre ces argents entre les mains du trésorier de la cité; il devra faire respecter ce règlement.

13. Aucun crieur ou vendeur de menus effets ne sera admis à exercer son commerce sur la place du marché, ou sur les rues ou sur un lot vacant avoisinant la place du marché.

14. Personne n'accaparera, ne revendra ou monopolisera le grain, le bois, la viande, le poisson, les fruits, les racines, les légumes, les volailles, les produits laitiers, les oeufs ou tout autre article à l'usage d'une famille et qui est généralement vendu sur le marché.

15. Le vendeur de tout effet ou produit spécifié dans l'article quatre peut, sans payer les honoraires du marché, offrir en vente ou vendre ou disposer du dit effet dans n'importe quelle place dans les limites de la municipalité excepté sur la place du marché.

16. Aucune partie de la place du marché, autre que les rues dans ses limites, ne sera utilisée pour transiger des affaires excepté ce qui est autorisé par ce règlement; il est stipulé que les marchandises ou biens confisqués pour satisfaire aux redevances municipales pourront être vendus, à l'enchère, par les officiers de la corporation sur la place du marché.

17. Aucune voiture, excepté celle qui est chargée avec du foin ou de la paille, et aucune place du marché ne devra occuper plus de six pieds de large.

18. Toute partie de la place du marché qui est disponible pour occupation par les voitures, ou toute partie que l'inspecteur du marché désignera de temps à autre, sera divisée en places ou espaces séparées, chacun d'une largeur de six pieds et d'une profondeur convenable. Chaque place ainsi séparée devra porter un numéro et un plan devra être préparé par l'inspecteur du marché et ce plan sera à la disposition du public à toute heure convenable. Chaque année l'inspecteur devra offrir en vente le droit ou licence pour occupation de ces places numérotées, les jours du marché et durant les heures mentionnées dans ce règlement et ce pour les fins du dit marché. Cette vente sera faite par enchère publique et des avis seront publiés désignant l'heure et la date de telle vente. Cette licence sera accordée pour un an seulement. Le coût de telle licence sera payable de la manière suivante : la moitié lors de la vente par enchère publique et l'autre moitié six mois après la dite vente. Aucune licence pour occupation d'une place de marché ne sera offerte ou ne sera vendue pour une somme moindre de \$5.00 par année, et toute place pour laquelle il n'y aura pas d'enchérisseur ou pour laquelle une somme insuffisante aura été offerte sera retirée de la vente; mais pourra être vendue à une date subséquente.

Une personne, compagnie ou corporation ne pourra louer plus de deux places. Chaque acheteur du droit d'occupation d'une place devra recevoir, sur paiement du prix de l'enchère, un permis désignant le numéro de la place, le prix payé, le nom de la personne autorisée à l'occuper et la date de l'expiration du permis. La personne possédant un tel permis est autorisée de placer sa voiture sur la place désignée par son permis à l'exclusion de toute autre personne, chaque jour de marché durant les heures prescrites, pourvu qu'elle occupe sa place pas plus tard que sept heures et trente minutes de l'avant-midi. Chaque permis constituera le possesseur un licencié de la place y désignée et il sera autorisé à s'en servir pour les fins du marché conformément aux dispositions de ce règlement, mais tel permis ne créera pas une tenure. Chaque personne réclamant le droit d'occuper une place devra montrer son permis pour inspection, quand elle en sera requis, par l'inspecteur du marché pour ou par n'importe quel membre du département de la police, et s'il faisait défaut ou négligeait de le montrer, sa voiture peut être déplacée et elle encourra la pénalité prévue pour une infraction à ce règlement. Si le possesseur d'un permis est trouvé coupable d'une infraction aux dispositions de ce règlement, ou ne payant pas les honoraires du marché, l'inspecteur peut annuler son permis et ensuite revendre le droit d'occupation de la dite place, libre de toute réclamation, de la part du licencié. Aucun licencié ne pourra ériger de clôture, d'abri permanent ou temporaire sur la place qu'il occupe, ni y déposer des déchets ou autres rebuts. La corporation peut en aucun temps annuler tous et chacun des permis si elle juge nécessaire de le faire dans l'intérêt du public, mais elle devra dans chaque cas rembourser le possesseur du montant payé proportionnellement à la période pour laquelle le permis est émis.

19. Les trottoirs et traverses de la place du marché devront être libres en tout temps et personne ne se servira de ces trottoirs et traverses pour exposer sa marchandise en vente ou autrement.

20. Toute personne venant sur la place du marché pour vendre ou offrir en vente les effets, animaux ou produits mentionnés à l'article quatre, si elle n'est pas locataire d'une place, devra occuper la place qui lui sera désignée par l'inspecteur.

HONORAIRES DU MARCHÉ, ETC.

21. Les honoraires suivants seront imposés et perçus des personnes se servant du marché pour vendre ou offrir en vente des animaux, produits ou effets énumérés ou inclus dans l'article quatre, savoir : si tels animaux, produits ou effets sont apportés au marché ou offerts en vente sur la place du marché.

- | | | |
|---|---|-------|
| A | dans un véhicule-moteur ou une voiture tirée par plus d'un cheval ou autre animal | 10cts |
| B | si la voiture est tirée par un cheval ou autre animal | 5cts |
| C | si la voiture est poussée ou tirée à la main | 2cts |

Il n'y aura pas d'honoraires perçus ou imposés en rapport avec les oeufs, le beurre, les volailles, le miel, le céleri, petits fruits ou autres effets apportés au marché dans des paniers pour vente ou en disposer autrement.

22. Sur les animaux vivants amenés sur la place du marché pour vente, les honoraires suivants seront imposés et perçus : —

- | | |
|--|-------|
| Pour chaque cheval, jument ou cheval hongre, | 10cts |
| Pour chaque tête de bêtes à cornes, | 5cts |
| Pour chaque mouton, veau ou cochon | 2cts |

23. Toute personne qui se tient sur une rue ou qui place sa voiture sur une rue étant dans les limites de cent verges de la place du marché pour vendre des effets, produits ou animaux qui peuvent être vendus légalement sur la place du marché, autres que le grain, les graines, porcs dressés ou bois, devra payer les honoraires du marché prévus par les articles 21 et 22.

24. L'inspecteur devra enlever de la place du marché les produits animaux ou effets exposés en vente par une personne qui refuse ou néglige de payer les honoraires prévus par les articles 21 et 22 de ce règlement, et il devra aussi enlever de la place du marché le véhicule-moteur, la voiture, le cheval, les chevaux, le panier ou récipient dans lesquels ces produits, effets ou animaux sont exposés ou contenus.

25. Personne n'apportera ou laissera sur la place du marché une automobile ou autre voiture contenant des effets, produits ou animaux exposés ou offerts en vente autres que ceux qui peuvent être légalement vendus.

26. Toute personne qui vend, ou offre en vente, ou expose pour vente aucun produit, effet ou animal sur la place du marché ou dans les environs contrairement aux dispositions de ce règlement, ou qui néglige ou refuse de payer les honoraires du marché, de la balance ou de la mesure prévus par ce règlement, sera sujet aux pénalités imposées par le dit règlement.

27. Les honoraires suivants seront imposés et perçus pour peser ou mesurer les animaux, effets ou produits ci-dessous énumérés, savoir :—

A—pour peser un voyage de foin.....	25cts
B—pour peser de la viande, du grain ou autres effets en vente d'une pesanteur de moins de 100 lbs.....	2cts
C—pour peser plus de 100 lbs et moins de 1000 lbs.....	5cts
D—pour peser plus de 1000 lbs.....	10cts
E—pour peser des animaux vivants (autres que des moutons, cochons ou veaux) par tête quand il n'y en qu'un.....	10cts
F—pour chaque animal additionnel pesé en même temps.....	5cts
G—pour peser des moutons, cochons ou veaux un ou deux.....	10cts
trois, quatre ou cinq.....	15cts

20cts
25cts
H — pour chaque mouton, cochon ou veau au-dessus de dix

2cts
I — pour mesurer un voyage de bois 10cts

28. L'inspecteur devra mesurer le bois de corde apporté au marché pour vente et devra donner à la personne en charge un certificat de la dite mesure et devra percevoir les honoraires prévus par l'article 27.

29. En plus des honoraires pour mesurer le bois la personne en charge d'une voiture contenant du bois de corde amenée au marché devra payer à l'inspecteur les honoraires du marché prévu par l'article 21.

30. Chaque acheteur ou vendeur de grain, paille, fourrage, légumes, produits de la ferme, viande ou poissons, pierre ou chaux, ou animaux exposés ou offerts en vente dans les limites de la cité, peut demander que ces articles soient pesés sur une balance appartenant à la municipalité.

31. Le foin, la paille et le grain apportés sur le marché pour vendre devront être pesés sur une balance de la municipalité et devront être vendus à la pesanteur.

32. Toute personne qui expose en vente ou vend sur le marché des effets, produits ou animaux, et ne donnant pas la pesée, le nombre ou la mesure sera sujet aux pénalités par ce règlement et de plus les dits articles, le pain excepté, seront saisis par l'inspecteur et donnés à une institution de charité.

33. Les honoraires, de la pesée seront à la charge de l'acheteur si telle pesanteur ou mesure correspond à celle donnée par le vendeur, et dans le cas contraire les honoraires seront à la charge du vendeur.

VENTE DE LA VIANDE

33. Le veau ne devra pas être vendu ou offert en vente sur le marché ou dans aucun autre endroit de la cité, si une

fois dressé et sans la tête ni les pieds, il pèse moins de 56 livres, et aucun mouton ou veau ne devra être vendu ou offert en vente s'il est âgé de moins de trois semaines.

34. Aucune viande, poisson ou autre produit animal ne devra être offert en vente, exposé ou vendu sur la place du marché ou dans les limites de la cité si ces produits sont gâtés, pourris ou malades.

35. L'inspecteur des viandes ou tout autre officier de la municipalité devra saisir et détruire toute viande, poisson, volaille, ou tout autre provision gâtés, pourris, malades, exposés ou offerts en vente dans les limites de la municipalité.

36. Aucun boucher ou autre personne ne devra couper, exposer en vente ou vendre de la viande fraîche en quantité moindre d'un quart de carcasse sur la place du marché ou tout autre endroit dans les limites de la municipalité, sans avoir, au préalable, obtenu une licence de boucher, telle que prévu dans le règlement No. 11 de la cité de Hull et s'être conformé aux dispositions du dit règlement.

37. Aucun boucher ou autre personne ne devra couper, exposer en vente ou vendre de la viande fraîche sur la place du marché ou dans un étal quelconque, à moins que (a) l'animal ait été examiné immédiatement avant ou au temps où il est tué et approuvé par un inspecteur du gouvernement fédéral ou de la municipalité (b) ou que la carcasse ou moitié de carcasse avec le cœur, les poulmons et le foie aient été examinés et approuvés par tel inspecteur.

38. Chaque voiture ou place employée pour la vente de la viande fraîche sur le marché, en quantité moindre d'un quart de carcasse devra être examinée et approuvée par l'inspecteur du marché, et devra être tenue propre et dans un état sanitaire, et si cette voiture ou place devenait en tout temps malpropre ou insanitaire l'inspecteur du marché devra la faire enlever et elle ne devra pas être replacée sur le marché tant qu'elle n'aura pas été remise dans un état propre et sanitaire.

39. La carcasse d'un animal et toute viande, volaille, gibier, poisson, graisse, et beurre exposés ou offerts en vente sur la place du marché devront être recouverts et protégés de la poussière et des mouches.

L'ORDRE SUR LA PLACE DU MARCHÉ

40. Les revendeurs, épiciers, marchands, spéculateurs devront se placer du côté nord sur la rue Papineau, entre les rues Dupont et St-Rédempteur et nulle part ailleurs, à moins que l'inspecteur, quand l'espace réservée n'est pas assez grand, leurs permettra d'occuper une autre place qui sera disponible.

41. Aucun désordre ne sera permis et aucune personne ne devra être cause de nuisance sur la place du marché.

42. Personne ne devra entraver, gêner ou molester l'inspecteur ou tout autre officier du marché ou de la municipalité dans l'exercice de ses fonctions.

43. Personne ne devra conduire à travers le marché, durant les heures de marché, plus vite que le pas.

VENDANT AILLEURS QUE SUR LE MARCHÉ

44. Chaque personne vendant des effets au détail dans les rues de la cité, ou sur un lot vacant, devra conduire cette vente de manière, à ne pas entraver le trafic sur cette rue, ni aucune personne ne devra laisser stationner sa voiture en face d'un édifice plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour faire la livraison d'un effet vendu.

45. Aucune personne, excepté les cultivateurs, ne devra colporter ou vendre de porte en porte du bois de chauffage dans les limites de la cité de Hull.

EDIFICES DU MARCHÉ

46. Les boutiques, étaux et places, et toutes autres parties de la place du marché peuvent être loués par la muni-

cipalité à des personnes faisant le commerce des effets pouvant être vendus sur la place du marché, y compris la viande fraîche en quantité moindre d'un quart de carcasse.

47. Chaque bail devra être en écrit et sera exécuté par la Corporation et toute boutique, étal ou place sera louée par enchère publique ou de toute autre manière et le loyer et les termes seront approuvés par le conseil, mais tel bail ne devra pas être d'une durée de plus de trois ans de la date du dit bail. Chaque bail sera préparé par l'avocat de la cité.

48. Le loyer des boutiques, étaux, places ou autres parties du marché devra être perçu par l'inspecteur.

49. Si le locataire d'une boutique, d'un étal ou d'une place néglige ou refuse de payer le loyer, le maire devra à l'expiration de trois jours de la date à laquelle le loyer est devenu dû émettre un mandat et la viande de boucher saisie et vendue après six heures d'avis et le bail de telle boutique, étal ou place deviendra nul et de nul effet.

50. Le locataire ou occupant de toute boutique, étal ou place sur la place du marché devra la tenir propre et dans un état sanitaire, et si un locataire ou occupant néglige ou refuse pour plus de vingt-quatre heures après avis de l'inspecteur de nettoyer et remettre dans une condition sanitaire aucune boutique, étal ou place occupée par lui, la municipalité peut sur un rapport de l'inspecteur annuler le dit bail.

LES BALANCES

51. Les balances publiques sont établies et maintenues aux endroits suivants :—

- 1—au poste No. 2, à l'extrémité ouest de la rue Papineau.
- 2—rue Papineau, côté nord, entre les rues Dupont et Leduc.
- 3—ou à tous autres endroits jugés nécessaires par le conseil de la cité de Hull.

52. L'inspecteur du marché sera l'inspecteur des Balances et aura la surveillance des préposés aux balances et le pouvoir de suspendre les préposés aux balances pour incompétence, négligence de remplir leurs devoirs ou autres causes justifiables mais il devra dans chaque cas faire rapport de la dite suspension au conseil de la cité de Hull.

53. Les droits de pesage suivants seront imposés et perçus pour les effets suivants :—

A—pour peser un voyage de charbon ou coke contenant 2500 lbs ou moins, y compris le poids du contenant. 5cts

B—pour peser chaque voyage de charbon ou coke de plus de 2500 lbs, y compris le poids du contenant. 10cts

C—pour peser chaque voyage de pierre ou de chaux de pas plus de 1000 lbs. 5cts

D—pour peser chaque voyage de pierre ou de chaux de plus de 1000 lbs. 10cts
pour les droits de pesage pour autres objets et animaux voir article 27.

54. Tous droits de pesage devront être payés avant que l'objet pesé soit enlevé de la balance.

55. Le conseil devra, de temps à autre, nommer un nombre suffisant de préposés aux balances.

56. Les attributions d'un préposé aux balances seront les suivantes :

A—Etre présent à la présence de 7 heures A.M. à 6 heures P.M. et de peser tous les effets, produits et animaux que le vendeur ou acheteur qui désire faire peser ou est requis de le faire par le présent règlement.

B—Donner un certificat du poids net de chaque voyage de charbon, coke, pierre ou chaux, et le poids de tout animal, produits qui doivent être pesés.

64. Tenir un registre du nombre de voyages, des animaux, des produits ou autres effets qu'il a pesés et en faire rapport à l'inspecteur.

65. De percevoir les droits de pesage et de remettre le montant chaque jour à l'inspecteur.

57. L'inspecteur du marché et les préposés aux balances devront donner à la municipalité un garanti (cautionnement) approuvé pour un montant qui sera, de temps à autre, déterminé par le conseil.

58. Chaque personne qui devra, après une vente, délivrer du charbon ou du coke dans les limites de la cité de Hull au moyen d'une voiture quelconque, d'une cour à charbon, d'un hangar à charbon, d'une usine à gaz ou de toute autre place, devra avant la livraison, faire certifier la pesanteur sur une balance de la corporation conformément aux dispositions de ce règlement.

Les dispositions de cet article ne s'appliqueront pas quant au poids, lorsque le charbon sera vendu au char, et au poids de l'expéditeur.

59. Le propriétaire de chaque voiture, à l'usage du transport du charbon ou du coke devra la numéroter et la faire peser avant de s'en servir.

60. Chaque personne en charge d'un voyage ou un effet ou un produit quelconque qui refuse ou néglige, après en avoir été requis, de le faire peser ou d'avoir le poids exact de sa voiture ou autre véhicule certifié, tel que prévu par ce règlement sera sujet aux pénalités y énoncées.

61. Quand un voyage de foin, de paille ou d'autres produits de la ferme, de chaux ou de pierre, a été pesé sur une balance de la corporation et qu'un certificat du poids de telle charge et de la voiture a été obtenu, après paiement des droits de pesage, la personne en charge de ce voyage aura droit, durant le même jour, sans paiement subséquent, de faire cer-

tifier le poids de sa voiture sur n'importe quelle balance de la corporation, sur production du certificat de poids de la charge.

62. Toute personne faisant peser un animal, effet, produit ou marchandise sur une balance de la corporation aura droit sur paiement de pesage, recevoir un certificat du poids de sa marchandise.

63. Toute personne qui délivre dans les limites de la cité de Hull, aucun article, animal ou produit ou marchandise qui a été pesée sur une balance de la corporation, devra remettre à l'acheteur le certificat de pesée qu'il aura reçu du préposé à la balance.

64. La salle de l'édifice du marché ne sera pas louée pour une exposition, spectacle, représentation, jeux ou autres amusements pour lesquels un prix d'admission sera chargé.

RÈGLEMENTS PRÉCÉDENTS ABROGÉS

65. Les règlements Nos. 22, 42, 59, 112, 113 et tous autres règlements et parties de règlements contraires aux dispositions de ce règlement sont par le présent abrogés.

SANCTION PÉNALE

66. Toute personne convaincue d'une violation des dispositions de ce règlement sera, excepté dans les cas où une autre pénalité est expressément prévue pour violation des dispositions de ce règlement, sera condamné et paiera, à la discrétion du recorder de la cité de Hull, une amende n'excédant pas la somme de quarante piastres pour chaque offense (exclusif des frais); ou à défaut de paiement de l'amende et des frais ou des frais seulement une saisie peut être émise et la marchandise et les biens de l'accusé peuvent être vendus pour y satisfaire; et à défaut de marchandises ou biens qui seraient vendus pour payer l'amende et les frais, le recorder peut condamner l'accusé à la prison commune du comté de Hull, avec ou sans travaux forcés, pour une période n'excédant pas six mois, à moins que l'amende et les frais (s'il y en a) incluant les frais de la saisie, de la condamnation et du transport de l'accusé à la prison commune, ne soient plus tôt payés.

Donné sous le sceau communal de la municipalité de la
Cité de Hull, ce 8ième jour du mois de janvier 1928.

H. BOULAY THÉO LAMBERT

Greffier. Maire.

12. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin
Galipeau.

Que le règlement No. 264 concernant le marché public
soit approuvé tel que préparé. Les jours de marché étant les
mardis, jeudis et samedis de chaque semaine et que le maxi-
mum de l'amende soit fixé à \$40.00.

Adopté.

Monsieur l'échevin Chénier dissident.

13. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin
Boland :

Que les offres faites par les clubs Rotary et Kiwanis pour
patinoires et glissoires soient acceptées, et que l'ingénieur soit
autorisé à faire installer la glissoire sur l'emplacement du Lac
Flora ainsi qu'une patinoire à cet endroit et une autre à
Wrightville; le club Kiwanis s'engage à faire l'entretien des
patinoires.

La cité ne se tient pas responsable pour les accidents qui
pourraient survenir à ces endroits.

Qu'un montant de pas plus de \$100.00 soit mis à la dispo-
sition de l'ingénieur pour ces fins, à être chargé aux appro-
priations pour imprévus.

Adopté.

Monsieur l'échevin Chénier dissident.

14. Proposé par l'échevin Laramée, secondé par l'échevin
Moussette :

Que le plan préparé par l'ingénieur de la cité de construc-
tion de la ligne de transmission par la compagnie Hull Electric
soit référé au l'aviseur légal, et que ce dernier soit autorisé à

représenter à la Commission des Utilités publiques de Québec que le conseil s'en tient au parcours mentionné par la Commission, descendant sur la rue Tracy pour rejoindre la rue Lois en passant par la première rue à l'est du Blvd St-Joseph.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Roy, secondé par l'échevin Duquay :

Que le trésorier soit autorisé à verser un acompte de \$5,000.00 sur les \$10,000.00 prévues dans les estimés pour l'entretien de l'école Technique, la balance \$5,000.00 payable en mai prochain.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Michaud :

Que l'avocat Alphonse Fournier, soit nommé assistant de l'aviseur légal, sans salaire.

Proposé en amendement par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Chénier :

Que cette question de nommer un assistant à l'aviseur légal soit renvoyée au comité pour étude.

Pour l'amendement :— Les échevins Chénier, Boland, Duquay. 3

Contre : Les échevins Michaud, Laverdure, Galpeau, Laramée, Roy, Moussette, Gauthier, Larose. 8

L'amendement est déclaré perdu et la motion principale remportée sur même division.

17. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Chénier :

Que ce conseil ajourne à lundi le 16 janvier, 1928.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC } CITE DE HULL
District de Hull

No. 24

SEANCE DU 16 JANVIER 1928

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dans l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi, le 16 janvier 1928, à laquelle sont présents:— Son Honneur, le Maire Théodore Lambert, au fauteuil et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Boucher, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Michaud:

Que le trésorier soit autorisé de payer à J. Van Benschoten, la somme de \$1,360.00 représentant 50% du contrat pour la valve de 20" pouces à être installée au château d'eau; les fonds étant prévus dans le règlement No. 262.

Adopté.

Monsieur l'échevin Z. Gervais laisse son siège.

2. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Laverdure:

Que la soumission de H. C. Monk & Co. pour l'achat de \$156,000.00 de débentures de la Cité de Hull, émises en vertu des règlements Nos. 258 et 262, à 102.76 et intérêts accrus, soit acceptée; que les chèques accompagnant les soumissions des autres soumissionnaires soient retournés immédiatement.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Boland, secondé par l'échevin Laramée :

Que la somme de \$26 35 soit offerte à monsieur Georges Soulière en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Duquay :

Que le président du comité des Affaires Litigieuses, monsieur l'échevin Boland, messieurs les échevins Laverdure et Larosé et monsieur l'ingénieur de la cité soient autorisés de faire une évaluation des dommages causés à M. J. A. Bernier, re inondation de sa cave, et qu'ils fassent rapport à ce conseil à la prochaine assemblée du comité, le 31 janvier prochain.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Larosé, secondé par l'échevin Duquay :

Considérant qu'une rumeur sérieuse circule à l'effet que la compagnie E. B. Eddy a vendu à une compagnie étrangère son commerce pour la fabrication des allumettes ici, à Hull, et qu'il est aussi rumeur qu'elle n'a pas vendu en même temps la ou les propriétés où sont manufacturées ces allumettes; que cette question soit référée au comité d'annonces du conseil pour qu'il s'entende avec la chambre de commerce et avoir une entrevue avec les intéressés afin de savoir qu'elles sont leurs intentions et s'il était question de changer de local que le conseil fasse tout ce qui est en son pouvoir pour leur trouver un site dans les limites de la cité de Hull.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Boucher :

Que l'ingénieur soit autorisé de remplacer les quatres services d'aqueduc de $\frac{1}{2}$ pouce par un service de $1\frac{1}{2}$ pouce,

le montant devant être pris à même les appropriations pour services neufs et qu'en même temps un compteur soit posé, le loyer à être payé par monsieur Louis Gendron, rue Dupont.

Adopté.

7. Proposé par le président des Rues et Améliorations, monsieur l'échevin Duquay :

Secondé par le président des Finances, monsieur l'échevin Boucher :

Que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à préparer des estimés pour les pavages des rues ci-dessous mentionnées; ces estimés devront être donnés pour chaque rue, séparément :

Rue Hotel-de-Ville, de la rue Principale à la rue Dupont;

Rue Bernard, de rue Laurier à la rue Laval;

Rue St-Etienne, de la rue Laval à la rue St-Rédempteur;

Rue St-Rédempteur, de la rue Papineau à la rue Montclair;

Rue Papineau, de la rue Châteauguay à la rue Montcalm;

Rue Montclair, de St-Rédempteur au Blvd St-Joseph;

Chemin de la Montagne, du Blvd St-Joseph aux limites de la Cité.

Ces estimés devront être donnés pour la prochaine assemblée du comité général qui sera tenue le 31 janvier prochain.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin J. Chénier, secondé par l'échevin A. Moussette :

Que l'ingénieur soit autorisé de préparer des estimés pour le prolongement de l'égout du Lac Flora sur une longueur d'environ 75 pieds.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Laramée :

Que ce conseil désire offrir au R^{ev}. J. A. Carrière, promoteur du projet de la fondation d'un orphelinat dans la Cité de Hull, ainsi qu'à messieurs les membres du comité qui a co-opéré avec lui, pour mener à bonne fin cette oeuvre, ses plus sincères félicitations pour avoir réalisé l'établissement d'une telle institution dans cette cité.

Cette résolution est déclarée hors d'ordre par Son Honneur le Maire.

10. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Chénier :

Attendu que le décès du regretté échevin Charles Gervais a créé une vacance au conseil ;

Attendu qu'en vertu de la section 12 de la loi 56 Vict. Chap. 52 et ses amendements, le conseil doit, sous bref délai, fixer un jour pour la nomination des candidats, ainsi que le jour où l'élection aura lieu en cas de contestation ;

Que le maire ou le greffier soit autorisé de donner un avis public que la nomination du ou des candidats, suivant le cas, à la charge d'échevin pour le siège numéro HUIT, du quartier numéro TROIS aura lieu conformément à la loi, le 30 janvier 1928, et la votation le 6 février 1928, s'il y a lieu.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Laverdure :

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire de nouvelles répartitions du coût des améliorations locales sur tout le parcours des rues Dupont, Leduc et Hôtel-de-Ville afin de justifier le coût de la nouvelle répartition des dites améliorations pour les propriétés de monsieur Georges Montpetit, situées sur les rues ci-haut mentionnées.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Laramée, secondé par l'échevin Michaud :

Que le trésorier soit autorisé à faire la répartition du coût de l'égoût des rues de Lorimier et de Montigny, telle que préparée par l'ingénieur de la Cité.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Boland :

Que l'ingénieur de la cité, M. Lanctot, soit autorisé à faire niveler certaines intersections de rues qui sont très dangereuses pour la circulation attendu que la dernière fonte des neiges a été cause qu'il s'est creusé des traces dans nos rues qui peuvent occasionner des dommages importants.

Adopté.

14. Attendu que Medina Barron, consul mexicain à Toronto, par sa réponse à un évêque catholique a insulté grossièrement la population catholique du pays;

Attendu que l'honorable Charles Marcil, à la prochaine session du parlement canadien, demandera le rappel de ce consul;

Attendu que la population des municipalités de la Province de Québec est en très grande majorité catholique;

Il est proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Michaud

Que ce conseil appuie les démarches de l'honorable Charles Marcil, et se joint à lui pour protester auprès du gouvernement canadien et demander le rappel immédiat de ce consul mexicain;

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'honorable Premier Ministre King et à l'honorable Charles Marcil.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Duquay :

Que la résolution No. 16 de l'assemblée du 3 janvier 1928, nommant un assistant de l'aviseur légal, ne prenne force et effet qu'après l'assemblée régulière du conseil, qui sera tenue le 6 février 1928.

Proposé en amendement par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Roy :

Que la résolution No. 16 de l'assemblée du 3 janvier 1928, nommant un assistant de l'aviseur légal, demeure en force telle qu'adoptée à la dite assemblée.

Pour l'amendement : — les échevins Chénier, Laverdure, Galipeau, Roy, Laramée, Michaud, Moussette. 7

Contre : — les échevins Gauthier, Larose, Boland, Duquay, Boucher. 5

L'amendement est déclaré remporté et la motion principale perdue sur même division.

16. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Boucher :

Que, suivant avis de motion déjà donné à cet effet, la soumission de M. B. J. Déry au montant de \$40.00 pour le portrait officiel des membres du conseil soit acceptée, les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour imprévues, et sujet, toute fois, à la légalité de cette dépense.

Pour : — les échevins Laverdure, Laramée, Galipeau, Roy, Michaud, Moussette, Gauthier, Larose, Boland, Duquay, Boucher. 11

Contre : — l'échevin Chénier. 1

La résolution est déclarée remportée.

17. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Laverdure :

Que l'ingénieur soit autorisé à répondre à la lettre de l'Association Municipale du quartier numéro deux, au sujet de la traverse de la rue Papineau.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Roy :

Que l'avisur légal soit chargé de notifier la compagnie Ottawa Electric Ry, d'avoir à émettre immédiatement des correspondances bilingues et autre papeterie à l'usage de la compagnie, conformément aux conditions du contrat entre cette dernière et la cité de Hull; qu'à son défaut de s'y conformer dans un délai de 60 jours, que l'exemption ou commutation de taxes qui a été accordée, expirera immédiatement après tel délai.

Adopté.

19. Amusement est déclaré reporté et la motion principale perdue sur même division.

Ajournerment SINE DIE.

20. Proposé par l'échevin Duguay, secondé par l'échevin Boucher :

Que, suivant avis de motion déjà donné à cet effet, la soumission de M. B. J. Dery au montant de \$40.00 pour le portait officiel des membres du conseil soit acceptée, les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour imprévues, et sujet toute fois, à la légalité de cette dépense.

Pour : — les échevins Laverdure, Laramee, Galipeau, Roy, Michaud, Moussette, Gauthier, Larose, Boland, Duguay, Boucher.

Contre : — l'échevin Chénier.

La résolution est déclarée reportée.

21. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Laverdure :



CANADA)
PROVINCE DE QUÉBEC)
CITÉ DE HULL.
District de Hull

89 British American Bank Note Co
No. 25
(Rég. 258 et 261)

SEANCE DU 6 FEVRIER 1928

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dans l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 6 février 1928, à laquelle sont présents: — Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Gauthier, Boucher, Pharand, Duquay, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Larose:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leur comité respectif, moins celles de: Jacques Fortier, avocat, The Board of Railway Commissioners; G. D. Graham; C. Provost; Cité d'Ottawa; Le Droit; The Union of Canadian Municipalities; Royal Insurance Co; Thomas Rivet, 145 rue Broad, Ottawa, Ont.

Adopté.

510
6ième RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 31 janvier 1928, auquel assistaient — M. l'échevin Z. Boucher, président, Son Honneur le Maire et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après

examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES

89 British American Bank Note Co (Règ. 258 et 262)	\$182 00
90 Jean Lacroix & Cie (Assurances)	350 40
91 P. A. Larocque (Evaluateur)	90
92 Soublière-Lepage Ltée (Hôtel de Ville)	4 66
93 Wm Sarazin	2 60
94 M. Galipeau	19 00
95 J. Sarasin	22 50
96 Edm. Laramée (Assist. publique)	5 00
97 Joseph Charbonneau	3 41
98 R. H. Wright Ltd. (Imprévues)	25 00
99 Gouvernement Provincial .. (Prisons)	374 40
100 D. Gestetner	33 98
101 E. Scharf	23 30
102 P. A. Larocque	6 50
103 G. E. Gauvin	60 84
104 Hull Electric Co. (Marché)	1 50
105 Eugène Therrien	16 00
106 Le Droit	40 00
107 Le Droit	100 00

Que le rapport de l'évaluateur J. E. Bédard, en date du 31 janvier 1928, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé tel que lu.

Z. Boucher, président

J. B. Pharand

E. Duquay

W. S. Larose

M. Galipeau

J. Laverdure

Hull, Hotel-de Ville, Qué.

31 janvier 1928.

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les échevins de la Cité de Hull.

Messieurs :—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant, changements au rôle.

QUARTIER No. 1a

4422 de 1927-28 et 4435 de 1928-29 Inscrire Lucien Massé avec René Roger comme propriétaires à 40-42 rue Jogues.

2349 de 1927-28 et 2349 de 1928-29 Substituer Chas. W. Ball à Maud Lewis et pour fins de taxes d'eau inscrire cette entrée avec 2350 de 1927-28 et 2350 de 1928-29.

3924 de 1928-29 Substituer Cie Parc Lamontagne à Cie Immobilière de Hull lot 141-123 rue Montpetit.

3938 de 1927-28 Retrancher un cheval.

4040-4041 de 1927-28 et 4049-4050 de 1928-29 Substituer V. Cholette à E. Vadeboncoeur.

QUARTIER No. 2

5292 de 1928-29 Inscrire 1 service supplémentaire à 23 rue Wellington du 1er janvier.

QUARTIER No. 3

6101 de 1927-28 et 5929 de 1928-29 Substituer Philias Lajambe à Dallaire Modeste, 61 rue Vaudreuil.

6146 de 1928-29 Retrancher cette entrée, n'existe plus.

16042 Retrancher cette entrée, Monsieur Desjardins n'est seulement que chambreur à cette adresse et inscrire \$240.00 de loyer par année au lieu de \$120.00 au No. du rôle 16041 du rôle de 1927-28, Monsieur Charette Aldège est responsable du loyer.

QUARTIER No. 4

6536 de 1927-28 et 7435 de 1928-29 Substituer Edouard Laverdure à Mde Vve Oswald May et Arthur Loyer Pts 434 rue Langevin.

432 du rôle d'enlèvement de la neige, charger 65' à Monsieur McGrady et 67' à Dosithé Chéné.

QUARTIER No. 5

17659 Retrancher cette entrée, Monsieur J. Louis Proulx est maintenant propriétaire à 360 rue Maisonneuve.

8952 de 1928-29 et 8180 de 1927-28 Substituer, sur lot 447 à Pt E-447

8953 de 1928-29 et 8181 de 1927-28 Substituer lot 447 à Pt E-447

QUARTIER No. 3A

6492 de 1927-28 et 6340 de 1928-29 retrancher le service No. 204 rue Dupont, est vacant.

8495 de 1927-28 Substituer Joseph Dupuis à Leslie Bernstein.

8581 de 1927-28 et 6429 de 1928-29, substituer Oscar Demers à Vve Louis Defouin, 150 rue Leduc.

8452 de 1927-28 et 6302 de 1928-29 Substituer Mike Romanuck à Hercule Thérien pour le No. 280-282 St-Rédempteur.

QUARTIER No. 4

455 de 1927-28 et 455 de 1928-29 Substituer Victor Falardeau à Wm. Boudrias et V. Falardeau pour lot 340-10.

5236 de 1928-29 Retrancher cette entrée. (Quartier No. 2)

418-A de 1927-28 et 417-A de 1928-29. Inscire Frank Downie avec le lot 1613 avec évaluation de \$250.00 sur terrain.

418 de 1927-28 et 417 de 1928-29 Retrancher le lot 16-13 et inscrire terrain à \$350.00 au lieu de \$600.00 formant avec maison un total de \$2,750.00.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur

Par R.R.

2. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Larose :

Que le 9ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 31 janvier 1928, auquel assistaient :— M. l'échevin W. S. Larose, président, Son Honneur le Maire et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

DÉPARTEMENT DE FEU

34	G. Desormeaux.....	\$8 05
35	Dr. J. E. Champagne.....	41 00
36	Stewart & Hoey	14 70
37	S. St-Jean	3 50
38	The Reliable Radiator Co.....	2 50

39 Jos. Pilon Ltée	1 50
40 J. Pharand	77 75
41 McMullen-Perkins Ltd	3 25
42 McFarlane-Douglas Co. Ltd	2 25
43 A. Lafèche	3 85
44 F. Laroché & Fils	2 90
45 Z. Lafèche	78 00
46 J. O. Lafèche	2 82
47 P. A. Larocque	8 15
48 Kelly-Leduc	3 60
49 Imperial Oil Ltd	141 91
50 Hull & Ottawa Battery Station	43 00
51 The E. B. Eddy Company	6 45
52 Dunlop Tire & Rubber Goods Ltd	100 04
53 P. D'aoust & Cie	18 60
54 Couture & Frères	2 90

DÉPARTEMENT DE LUMIÈRE ET ALARME

55 Campbell Motor Sales	4 68
56 Département des Incendies	14 34

Que le greffier de la cité soit autorisé à demander par la voix des journaux, des soumissions pour la fourniture et confection d'uniformes pour les hommes du département des incendies. Telles soumissions devant être remises au greffier pas plus tard que mardi le 28 février, 1928.

Que le chef Tessier soit autorisé de faire l'achat de chemises et de casquettes pour les hommes de son département.

W. S. Larose, président

J. Chénier

M. Galipeau

J. Laverdure

E. Duquay

Z. Boucher

J. B. Pharand

3. **Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laverdure :** (unanimement)

Que le 9^{ième} rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

9^{ième} RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 31 janvier 1928, auquel assistaient :— M. l'échevin E. Duquay, président, Son Honneur le Maire et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Boucher, Pharand, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES

57 Wright & Co.....	(Egoûts)	\$170
58 The City Iron & Bottle Co.	"	15 00
59 Simon Service Station	(Rues)	35 12
60 E. N. & W. E. Soper	"	38 00
61 Imperial Oil Ltd.	"	5 20
62 Fuller & Johnson Mfg Co.	"	2 17
63 Chelsea Service Station ...	"	3 65
64 Département des Incendies.....	"	42 65
65 J. C. Bélair..	(Rues pavées)	5 15
66 Hull Electric Company....	(Règ. 260)	57 75
67 Ottawa Electric Company....	"	220 67
68 Evans & Kert Ltd.....	(Règ. 258)	32 75
69 J. C. Bélair.....	"	25 82
70 Kelly & Leduc	"	13 04
71 Campbell Motor Sales.....	"	3 47

72 Hugh G. MacLean Publications Ltd.
(Ingénieur) 3.00

E. Duquay, président

J. B. Pharand

Z. Boucher

C. Boland

Alp. Moussette

Ed. Laramée

Z. Gervais

I. Michaud

4. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Larose :

Que le 9ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 31^{er} janvier 1928, auquel assistaient :— M. l'échevin M. Galipeau président, Son Honneur le Maire, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier, après examen des comptes présentés, en recommandant le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

73	H. L. Byles	\$40 30
74	J. Verner	15 00
75	Harry K. Martin	13 50
76	Kelly & Leduc	2 13
77	Département des Incendies	20 15
78	Beach Motors Limited	35

79 Hull Medical Hall.....	25
80 Jos. Groulx	80
81 P. A. Larocque.....	15
82 Dr. J. E. Fontaine	35 00
82a Département des Impressions et de la Papeterie Publique, Ottawa, Ont.	12 00

Que le greffier soit autorisé à demander, par la voix des journaux, des soumissions pour la fourniture et confection d'uniformes pour les hommes du département de police. Telles soumissions devant être remises au greffier pas plus tard que mardi, le 28 février, 1928.

M. Galipeau, président

J. Chénier

W. S. Larose

J. Laverdure

E. Duquay

J. B. Pharand

Z. Boucher

5. Proposé par l'échevin Galipeau, secondé par l'échevin Duquay :

Que le 9ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITÉ D'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité d'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 31 janvier 1928, auquel assistaient : — M. l'échevin A. Moussette, président, Son Honneur le Maire et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :-

COMPTES PRÉSENTES

1	Ottawa Boiler & Steel Works (Dégelage)	\$52 92
2	Wright & Co Inc (Tuyaux Principaux)	7 30
3	M. Palmer	10 38
4	J. Alphonse Langelier (B. Fontaines)	8 25
5	A. L. Raymond	25 00
6	The Kerr Engine Company Ltd	6 50
7	Campbell Motor Sales	4 33
8	Laval Garage & Machine Shop	64 83
9	L. Viau (Rép. services)	5 00
10	Imperial Oil Ltd	13 99
11	A. Champagne	5 70
12	Département des Incendies	17 55
13	Hull Coal Company (Château d'eau)	3 46
14	Ottawa & Hull Power Co	753 75
15	The Ottawa Electric Co.	84
16	Kelly & Leduc (Usine Electrique)	90
17	J. A. Frazer	60
18	The Nichols Chemical Co (Chlorination)	1047 39
	Notes de crédit	709 94
19	McMullen-Perkins Lte (Rég. 262)	84 55
20	J. C. Bélair	3 50
21	Le Compte	30
22	Keyes Supply Co	80
23	Koehring Company	2 26
24	Victoria Foundry Co. Ltd	20 16
25	A. Workman & Co Ltd	18
26	E. R. Bisson	30 00
27	P. A. Larocque	7 50
28	A. Champagne	51 55
29	J. Van Benschoten	35 45
30	J. P. Laurin	6 00
31	The People's Gas Supply Co Ltd	38 50
32	Hull & Ottawa Battery Station	14 40
33	Kelly & Leduc	75 97

Alph. Moussette, président.	
Ed. Laramée	
Z. Gervais	
I. Michaud	
C. Boland	
Z. Boucher	
J. B. Pharand	
E. Duquay,	
J. Laverdure	
W. S. Larose	
J. Chénier	
M. Galipeau	

6. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Laramée :

Que le 9ième rapport du comité d'Aqueduc, qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté

9ième RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ ET PARCS A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comite de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 31 Janvier 1928, auquel assistaient :— M. l'échevin Z. Gervais, président, Son Honneur le Maire et les échevins Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en-recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

83 Eug. Thérien (Santé)	\$30 00
84 E. Talbot	26 30
85 Ad. Desloges	20 23
86 J. Charron	139 62
87 Soeurs de la Providence	619 80

88 R. H. Wright Ltd. A. (Parcs) 26 83

R. Laramée
N. Gervais
I. Michaud
C. Boland
Z. Boucher
J. B. Pharand
E. Duquay
J. Laverdure
W. S. Larose
J. Chénier
M. Galipeau

Z. Gervais, président.
I. Michaud
E. Laramée
Alp. Moussette
C. Boland
Z. Boucher
J. B. Pharand
E. Duquay
J. Laverdure
W. S. Larose
Jos. Chénier

M. Galipeau

7. Proposé par l'échevin Gervais, secondé par l'échevin Michaud :

Que le 9ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé,

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Laramée :

Que le rapport de M. Arthur Barré, ingénieur mécanicien au Château d'eau, concernant la valve de 20 pouces installée récemment par M. Van Benschoten soit accepté et que le trésorier de la cité soit autorisé de payer la somme de \$1,360.00 au dit J. Van Benschoten.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Laramée :

Que le trésorier soit autorisé de rembourser la somme de \$50.00 à Messieurs Farley & Grant; cette somme étant la balance d'un dépôt fait par ces messieurs pour la location de deux valves.

Adopté.

Monsieur l'échevin Larose laisse son siège,

Monsieur l'échevin Roy prend son siège.

10. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin J. B. Pharand :

Que le président du comité des Affaires Litigieuses, l'ingénieur de la Cité et le surintendant des travaux soient autorisés de faire rapport conjointement sur l'affaire Schecter avec la cité de Hull.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Boucher :

Que l'ingénieur soit autorisé à préparer des estimés pour le pavage des rues suivantes :

Leduc, de Principale à Frontonac;

Lois, de Montcalm à de Lorimier;

St-Laurent, de Leduc à St-Rédempteur;

Notre-Dame, de St-Laurent à Ste Foye

Adopté

12. Proposé par l'échevin Boland, secondé par l'échevin Moussette :

Que l'aviseur légal soit chargé de représenter la Cité de Hull auprès de la Commission des Chemins de Fer, afin de protester au nom de la cité contre le projet d'augmentation du taux de transport des passagers de la Ottawa Electric Railway, dont la cause doit paraître demain.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Roy, secondé par l'échevin Laverdure :

Que le permis demandé par le journal "Le Droit" de poser un panneau pour afficher des bulletins de nouvelles au parc du Bureau de Poste, angle des rues Principale et Lange-

vin, soit accordé, pourvu qu'un plan de tel panneau soit soumis à l'ingénieur pour approbation.

Adopté.

Monsieur l'échevin Duquay donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera qu'une somme de \$25.00 soit employée pour l'installation de huit lumières au patinoire du lac Flora.

Nous, soussignés, donnons par le présent avis qu'à la prochaine assemblée nous proposerons qu'un montant de \$35.00 pris à même les appropriations pour Affaires Litigieuses, soit payé à M. Alfred Dicaire, en règlement final de toutes réclamations qu'il peut avoir contre la cité, sans préjudice.

(Signé) W. S. Larose

Jules Laverdure

Messieurs les échevins Duquay et Chénier donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du conseil ils proposeront que le rapport de l'ingénieur, M. Lanctot, donnant l'estimation du prolongement de l'égoût du lac Flora soit approuvé et qu'il soit autorisé à faire faire les travaux.

Ajournement SINE DIE.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC } **CITE DE HULL**
District de Hull
No. 26

SÉANCE DU 5 MARS 1928

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dans l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 5 mars 1928, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Boucher, Duquay, Roy, Laverdure, Chénier et Galipeau, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Gervais :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leur comité respectif, moins celles de :— Joseph Lacasse, 790 Blvd. St. Joseph; H. L. Fulford, Val Tétreau; Requête des résidents du Chemin d'Aylmer à Val Tétreau; Société St-Vincent de Paul de St. Joseph de Wrightville; Josephat Bélanger, 329 rue Notre-Dame.

Adopté.

101^{ème} RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 28 février 1928, auquel assistaient :— M. l'échevin Z. Boucher, président. Son Honneur le Maire Théodore Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boucher, Duquay, Roy, Laverdure,

Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

1	The Financial Post..... (Publicité)	\$50 00
2	H. Maheu (Affaires litigieuses)	280 00
3	Le Progrès de Hull.....	4 00
4	Le Droit.....	3 00
5	G. E. Gauvin (Papeterie)	41 86
6	Kelly & Leduc..... (Hôtel-de-Ville)	24 10
7	Joseph Charbonneau.. " "	6 95
8	Moise Galipeau..... " "	12 00
9	Jos. Sarazin..... " "	15 00
10	Soublière-Lepage Ltée " "	11 81
11	Hull Coal Company.. " "	102 94
12	A. R. Farley..... " "	40
13	Asmussen's Chemical Laboratories	9 62
14	Eugène Thérien (Marché)	16 00

Que le rapport de l'évaluateur Bédard, en date du 28 février 1928, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé tel que lu.

Que le trésorier de la cité soit autorisé à verser à la Société St-Vincent de Paul de St. Joseph de Wrightville la somme de \$300.00 pour aider à combler leur déficit.

Z. Boucher, président.

C. Boland

A. Moussette

E. Laramée

I. Michaud

Z. Gervais

E. Duquay

Hull, Qué., le 28 février 1928

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les échevins de la Cité de Hull.

Messieurs :—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant, changements au rôle.

QUARTIER No. 1A

2665 et 2666 de 1927-28 et 2686 et 2687 de 1928-29 Substituer Eugène Richard à Cie du parc Larocque pour le lot 248-195-196.

1935 de 1927-28 et 1935 de 1928-29 Substituer John J. Daly à John Gardner, 29 Chauveau.

2270 de 1927-28 et 2270 de 1928-29 Substituer Aldège Corneau et Victor Falardeau à Edouard Strasbourg.

2271 de 1927-28 et 2271 de 1928-29 Substituer Aldège Corneau et Victor Falardeau à Edouard Strasbourg et inscrire une maison évaluée à \$300.00.

2272 de 1927-28 et 2272 de 1928-29 Substituer Victor Falardeau à Edouard Strasbourg et retrancher la maison évaluée à \$300.00 inscrite à 2271.

15287 Inscrire taxe sur loyer à \$4.80 au lieu de \$7.20 ne paie que \$10.00 par mois de loyer.

QUARTIER No. 3A

16481 Substituer J. David Joannis à David Joannis, 83 St-Hyacinthe.

7245 Substituer Ben Gagné à Ben Bertrand, 104 St-Laurent.

6805a Retrancher cette entrée déjà entrée à 6804a pour 1928-29.

8952 de 1927-28 et 7001 de 1928-29 Substituer Marleau Ovila et Victor Falardeau à Wright Brigham et Cunningham, 135 Laval.

QUARTIER No. 4

6910 de 1927-28 et 7820 1928-29 Retrancher un service d'eau à partir de mai 1928, occupera toute la maison à l'avenir.

16916 Inscrire Jean Lacroix & Cie comme agents d'immeubles.

16935 Inscrire E. H. Laflamme & Cie comme agents d'immeubles.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

L.T.M.

Evaluateur

2. Proposé par l'échevin Boucher, seconde par l'échevin Laramée :

Que le 10ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

Monsieur l'échevin Chénier dissident.

10ième RAPPORT DU COMITE DES RUES

ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 28 février 1928, auquel assistaient :—

M. l'échevin Duquay, président, Son Honneur le Maire T. Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boucher, Pharand, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommandant le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

22 Hull Ignition Station (Rues)

\$7000

23 McMullen Perkins Ltd.	4 75
24 Jos. Pilon Ltée (Rues pavées)	14 39
25 Kelly & Leduc	10 44
26 L. Gendron	10 57
27 Ottawa Boiler & Steel Works	15 60
28 Canadian Pacific Ry. (Barrières)	138 07
E. Duquay, président	
J. Chénier	
E. Roy	
Z. Boucher	

C. Boland
A. Moussette
E. Laramée
I. Michaud
Z. Gervais

3. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Roy :

Que le roisième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

roisième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 28 février 1928, auquel assistaient:— M. l'échevin M. Galipeau, président, Son Honneur le Maire T. Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Lavendure, Laroze, Chénier, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES	
29 Département des Incendies.....	\$28.20
30 Bell Telephone Co.....	1.10
31 Harry K. Martin	45.30
32 Hull Coal Company.....	9.81
33 Imperial Auto Top Co.....	5.00
34 Kelly & Leduc.....	4.03
35 Caisse.....	12.00
36 Hull & Ottawa Battery Station	2.50
37 Caisse	8.70
38 Paul Rochon.....	3.25

Que la soumission de M. Tomaro, au montant de \$1075.00 pour fourniture et confection d'uniformes pour les hommes du département soit acceptée; et qu'il soit autorisé à confectionner en plus, au prix de sa soumission, un uniforme pour le gardien Latour.

M. Galipeau, président

J. Chénier

E. Roy

J. Laverdure

E. Duquay

Z. Boucher

C. Boland

J. E. Gauthier

A. Moussette

E. Laramée

I. Michaud

Z. Gervais

4. Proposé par l'échevin Galipeau, secondé par l'échevin

Duquay :

Que le troisième rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté

10ième. RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 28 février 1928, auquel assistaient :—

M. l'échevin W. S. Larose, président, Son Honneur le Maire T. Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES

DÉPARTEMENT DES INCENDIES

39. Nap. Tremblay.....	\$30 00
40 Jos. Danis & Fils	49 70
41 P. D'Acoust & Cie.....	6 50
42 J. E. Poirier	23 50
43 Jos. Pilon Ltée.....	3 00
44 McMullen-Perkins Ltd.....	14 50
45 F. Laroche & Fils.....	2 00
46 Kelly & Leduc.....	51
47 Imperial Oil Ltd.....	13 5
48 A. R. Farley.....	52 47
49 T. St-Jean.....	14 00
50 Soublière-Lepage Ltée.....	5 02
51 Stewart & Hoey	5 00
52 McColl Bros. Ltd.....	10 00
53 A. Lavigne.....	10 30

DÉPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

54 Campbell Motor Sales.....	63
55 Z. Miron.....	2 13
56 Soublière-Lepage Ltée	30
57 Département des Incendies.....	15 36

Que la soumission de Jos. Gins, au montant de \$1 100.00 pour fourniture et confection d'uniformes pour les hommes du département de feu soit acceptée; et qu'il soit autorisé à confectionner en plus, au prix de sa soumission, un uniforme pour l'inspecteur du département de Santé, M. Bourgeois.

E. Duquay

E. Roy

J. Laverdure

J. Chénier

M. Galipeau

5. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Z. Gervais :

Que le 10^{ième} rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé?

Adopté.

10^{ième} RAPPORT DU COMITÉ D'AQUEDUC.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité d'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi 28 février 1928, auquel assistaient:— M. l'échevin A. Moussette, président, Son Honneur le Maire T. Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Gauthier, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :

COMPTES PRESENTES

58 Imperial Oil Ltd	(Neige)	\$25 39
59 H. Dupuis & Fils Ltée		155 38
60 Département des Incendies		95 00
61 Sachs Brothers	(Dégelage)	3 00
62 G. P. Wall		6 25
63 The Nichols Chemical Co (Chlorination)		37 46

64	Ludger Vidau... (Rép. Services)	5 00
65	Hull Electric Co. ...	4 62
66	Betcherman Iron & Metal Co "	5 50
67	Victoria Foundry Ltd (Château d'eau)	8 50
68	Ottawa Electric Co...	84
69	Imperial Oil Ltd	32 27
70	Ottawa & Hull Power Co Ltd "	763 25
71	Limoges & Frères.. (Bornes Fontaines)	92 18
72	Chelsea Service Station "	3 00
73	Ottawa Boiler & Steel Works "	39 00
74	Campbell Motor Sales "	55
75	Drummond, McCall & Co Ltd "	13 00
76	People's Gas Supply Co	16 20
77	M. Zagerman & Co.. "	45 00
78	Williams & Wilson Ltd	
	(Tuyaux Principaux)	4 78
79	E. R. Bisson... (Règ. 262)	15 00
80	Soublière Lepage Ltée ...	4 50
81	Garage Hotel-de-Ville...	24 85
82	Hull & Ottawa Battery Station	19 10
83	Thomas Lawson	58 12
84	The Reliable Radiator Co	25 00
85	Jos. Pilon Ltée	20 78
86	A. Workman & Co	4 82
87	Département des Incendies	20 04
88	J. Alph. Langelier Ltée....	21 89
89	Empire Brass Company Ltd	99 46
90	Kelly & Leduc.....	38 43

A. Moussette, président.

E. Duquay

J. Laverdure

J. Chénier

M. Galipeau

Z. Gervais

I. Michaud

E. Laramée

2 00	E. Gauthier	40
4 02	C. Boland	50
2 30	Z. Boucher	60
8 50	E. Roy	70
84		80

6. Proposé par l'échevin Moussette, 1 secondé par l'échevin Michaud :

Que le 10^{ième} rapport du comité d'Aqueduc, qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

10^{ième} RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs, dûment assemblé en chambre, mardi le 8 février 1928, auquel assistaient : — M. l'échevin Z. Gervais, président, Son Honneur le Maire T. Lambert, et les échevins Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

15	Eugène Therrien (Santé)	\$18 25
16	City Treasurer, Ottawa Ont	
	(Assistance publique)	49 00
17	Strathcona Hospital	6 00
18	Soeurs de la Providence	614 55
19	A. Beauchamp	41 00
20	Dr J. Isabelle	70 00
21	Misericordia Hospital	15 00

Z. Gervais, président
I. Michaud
E. Laramée

8. Proposition de M. A. Moussette
 E. Gauthier
 C. Boland
 Z. Boucher
 E. Duquay
 E. Roy
 J. Chénier
 J. Laverdure
 M. Galipeau

7. Proposé par l'échevin Z. Gervais, secondé par l'échevin Boucher:
 Que le 10^{ème} rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.
 Adopté.

Hull, le 5 mars 1928

A Monsieur le Maire,
 et à Messieurs les Echevins.

Lors de la construction du trottoir permanent sur le côté nord de la rue Lévis, M. O. Tremblay, a eu le permis de construire celui en face de sa propriété à ses frais et dépens. Comme sa propriété fait le coin de la rue St-Hyacinthe, M. Tremblay a fait la partie du coin des deux rues sur la propriété de la cité et ce sur une longueur de 8'0 x 4'0 soit 35 v.c. à \$3.00 formant un total de \$10.50.

Je demande au conseil de vouloir bien autoriser le paiement de cette somme à M. Tremblay et de charger le tout au règlement des trottoirs.

Votre respectueux,

(Signé) THEO. LANCTOT, I.C.

Ingénieur de la Cité

8. Proposé par l'échevin E. Duquay, secondé par l'échevin Z. Boucher :

Que le trésorier soit autorisé de payer la somme de \$10.50 à M. O. Tremblay, cet argent devant être pris à même le règlement des trottoirs (260) et dont les détails sont contenus au rapport de l'ingénieur sur cette affaire.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Moussette :

Que les rapports de l'ingénieur, en date du 28 février et du 3 mars respectivement, concernant les transports à faire aux différents règlements soient acceptés et que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire ces différents transports suivant les rapports soumis.

Adopté.

Hull, le 5 mars 1928

Hull, le 5 mars 1928

A Monsieur le Maire

et à Messieurs les Echevins

Lorsque M. Sincennes a obtenu la permission de poser un tuyau d'alimentation, des voies du C.P.R. jusqu'à son garage sur la rue Montcalm, il a élargi le trottoir d'environ 6" à 8" afin de protéger ce tuyau avec du béton. Or, en face des bureaux de la "Hull Iron & Steel Foundries" le trottoir sur une longueur de 35'0" était plus bas que la bordure du trottoir, était brisé et l'eau y séjournait. J'ai alors autorisé M. Sincennes de relever le trottoir en question et de faire les réparations nécessaires. Ce travail représente 15 1/2 v.c. à \$1.50 soit : \$23.25 laquelle somme nous devons à M. Sincennes.

Votre respectueux,

(Signé) THEO. LANCTOT, I.C.

Ingénieur de la Cité.

10. Proposé par l'échevin Laramée, secondé par l'échevin Moussette :

Que le trésorier de la cité soit autorisé à payer la somme de \$23.25 à M. Sincennes, pour réparation au trottoir de la rue Montcalm et dont les détails sont contenus dans le rapport de l'ingénieur.

Adopté.

Hull, le 5 mars 1928

A Monsieur le Maire

et à Messieurs les Echevins

Lors de la répartition du coût de l'égoût de la rue St-Jacques, entre les rues Vaudreuil et Hôtel-de-Ville, Mlle Eugénie Manseau a été chargée pour le plein front de sa propriété sur la rue St-Jacques, soit : 33'0. Etant donné que Mlle Manseau paie déjà pour la pleine profondeur de son lot sur la rue Vaudreuil, elle ne devrait payer que pour la moitié du frontage de sa propriété, soit 16 pieds et demi. \$5.09.

Je demande à votre honorable conseil de bien vouloir autoriser le changement.

Votre respectueux,

(Signé) THEO LANCTOT, I.C.

Ingénieur de la Cité.

11. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Boland :

Que le trésorier de la cité soit autorisé de ne charger que 16 pieds et demi pour la propriété de Mlle Eugénie Manseau, sur la répartition de l'égoût de la rue St-Jacques, entre les rues Vaudreuil et Hôtel-de-Ville. Ce changement est dû au fait que Mlle Manseau paie pour la pleine profondeur de son lot sur la rue Vaudreuil.

Adopté.

ATTENDU que la cité de Hull a par règlement portant le numéro 193, fait un emprunt au montant de \$155,000.00 pour consolider la dette flottante de la cité: le dit règlement ayant été adopté par le conseil à l'assemblée du 12 août 1918 et approuvé par les électeurs suivant la loi.

ATTENDU que l'émission de débentures faite en vertu du dit règlement était pour une période de trente ans.

ATTENDU que pour le dit emprunt, une émission temporaire de débentures a été faite pour dix ans laquelle deviendra échue le premier mai 1928.

ATTENDU que le dit règlement a été fait suivant les dispositions de la Loi 8 Geo. 5, chap. 60.

ATTENDU qu'il a été prévu au dit règlement qu'à l'échéance des dix ans, il serait prévu au rachat des dites débentures et à l'émission de nouvelles.

ATTENDU que par le dit règlement l'intérêt sur les dites débentures, était de 6% par an, payable semi-annuellement.

ATTENDU que les conditions du marché monétaire sont aujourd'hui meilleures et que la cité peut emprunter à raison de 4½% par an d'intérêt.

ATTENDU qu'il est d'intérêt de faire une émission de débentures payables "en séries" et annuellement.

VU les dispositions de la Loi permettant l'amendement du dit règlement et l'émission de nouvelles débentures.

Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Duquay:

Le règlement numéro cent quatre-vingt-treize, sus-mentionné, concernant l'émission de débentures au montant de \$155,000.00 fait par ce conseil, est par la présente résolution, amendé de la manière suivante, mais il n'aura force et effet qu'après l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil.

1. Le conseil est autorisé à vendre, émettre et négocier des obligations ou débentures pour un montant de \$125,000.00 payable d'hui au premier mai 1948, pour rencontrer partie de l'émission du susdit montant de \$155,000.00.

2. Le taux d'intérêts au dit règlement, au lieu de 6% sera de 4½% par an payable semi-annuellement le premier jour de mai et de novembre de chaque année.

3. Les débentures seront de la dénomination désirée et spécifiée par l'acheteur.

4. L'émission des débentures sera "en séries" et payable annuellement suivant le tableau ci-annexé.

Que sur réception de l'autorisation par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour cette émission de débentures, immédiatement, conformément à la loi.

Adopté.

REGLEMENT No. 193

EMISSION, \$125,000.00 — 4½%

Capital échéant en série du 1er mai 1929 au 1er mai 1948
Intérêts de 4½% échéant semi-annuellement le 1er novembre et le 1er mai

Capital échéant le 1er mai	Capital	Montant des intérêts annuels	Total annuel des intérêts et capital
1929	\$4,000.00	\$5,625.00	\$9,625.00
1930	4,000.00	5,445.00	9,445.00
1931	4,500.00	5,265.00	9,765.00
1932	4,500.00	5,062.50	9,562.50
1933	4,500.00	4,860.00	9,360.00
1934	5,000.00	4,657.50	9,657.50
1935	5,500.00	4,432.50	9,932.50
1936	5,500.00	4,185.00	9,685.00
1937	5,500.00	3,937.50	9,437.50
1938	6,000.00	3,690.00	9,690.00
1939	6,000.00	3,420.00	9,420.00
1940	6,500.00	3,150.00	9,650.00

1941	7,000.00	2,857.50	9,857.50
1942	7,000.00	2,542.50	9,542.50
1943	7,500.00	2,227.50	9,727.50
1944	7,500.00	1,890.00	9,390.00
1945	8,000.00	1,552.50	9,552.50
1946	8,500.00	1,192.50	9,692.50
1947	9,000.00	810.00	9,810.00
1948	9,000.00	405.00	9,405.00

\$125,000.00	67,207.50	192,207.50
--------------	-----------	------------

13. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Laverdure :

Que le compte pour entretien des aliénés au montant de \$5,288.00 soumis au conseil, ce soir, soit approuvé et payé.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Roy :

Que le Dr. J. Isabelle, médecin du bureau de Santé, soit autorisé de signer, au nom de la Cité de Hull, toutes les demandes d'admission d'indigents, dans les institutions de charité pour être adressées à la "Société de Bienfaisance de Hull", le tout conformément à loi.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Roy :

Que l'ingénieur soit autorisé à procéder aux travaux de construction de l'égout du lac Flora, suivant rapport soumis au conseil, au montant de \$1,500.00. Que ce montant soit pris à même les "imprévues".

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Laverdure, secondé par l'échevin Boland :

Qu'un montant de \$35.00 soit voté à M. Alfred Dicaire en règlement de sa réclamation contre la cité, sans préjudice aux droits de cette dernière.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Boland, secondé par l'échevin Duquay :

Qu'une somme de \$75.00 soit offerte à M. Antonio Thérien en règlement final de toutes réclamations qu'il peut avoir contre la cité, résultant d'un accident, le tout sans préjudice. Le dit montant devant être distribué comme suit :— \$50.00 au dit Thérien personnellement et \$25.00 au Dr. J. E. Fontaine pour soins médicaux à ce dernier.

Adopté.

Je, soussigné, donne avis de motion que les clauses portant les nos. 33 et 37 du règlement du marché de Hull, concernant la vente des viandes soient publiées dans les journaux "Le Progrès de Hull", "Le Droit" et le "Citizen" pour que les cultivateurs et commerçants qui viennent à Hull vendre leurs produits et spécialement les viandes, se rendent sur le marché reconnu officiellement par le conseil et voté par les propriétaires et contribuables de la cité de Hull les jours du marché, c'est-à-dire les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine afin de permettre à notre inspecteur, M. Bourgeois, de s'assurer qu'aucune viande ne soit vendue comme l'est actuellement sans avoir été, au préalable, inspectée tel que dit notre règlement.

(Signé) E. DUQUAY.

Ajournement SINE DIE.



No. 27

COMPTES PRESENTES

SÉANCE DU 2 AVRIL 1928

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dans l'Hotel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, le dimanche 2 avril 1928, à laquelle sont présents :— Son Honneur le Maire, Théodore Lambert, au fauteuil, Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Boucher :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leur comité respectif, moins celles de :— Association Municipale du quartier 3A; Hull Iron & Steel Foundries Ltd; Tancrede Lacroix; La Cie. E. B. Eddy Ltée; Comité Exécutif du Collège Notre Dame de Hull; Dr J. N. Boivin; Hassy Hassan; Evariste Loyer; Requête pour trottoir rue Verdun; Requête pour égoût rue Dollard; Requête pour trottoir rue Dollard; Calixte Galipeau; Société St-Vincent de Paul de Notre-Dame; Louis Gagnon; Léo St-Laurent.

Adopté.

I^{er} RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.)

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre mardi le 27 mars 1928 auquel assistaient :— M. l'échevin Z. Boucher, président, Son Honneur le Maire Lambert, et les

échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Pharand, Duquay, Roy, Larose, Laverdure, Chénier, et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

56 B. J. Déry	\$55 00
57 Hull Coal Company	38 46
58 P. A. Larocque	7 00
59 The Mortimer Company	1 84
60 Ontario-Hughes-Owens Ltd.	7 50
61 Hull Coal Company	6 25
62 G. E. Gauvin	40 69
63 Pritchard-Andrews Ltd.	2 06
64 P. A. Larocque	7 00
65 D. Gestetner	1 35
66 J. R. Kennedy	22 75
67 Le Progrès de Hull	3 60
68 M. J. Laverdure	3 09
69 Evans & Kert Ltd.	4 20
70 J. Sarasin	22 50
71 M. Galipeau	12 00
72 Soublière-Lepage Ltée	47 13
73 Hull Coal Company	80 25
74 Ernest Fleury	5 60
75 Canadian Pacific Ry.	57 00
76 Evans & Kert Ltd.	73 75
77 Le Progrès de Hull Ltée	7 80
78 Gouvernement Provincial	1225 28
79 M. J. W. Ste Marie, aviseur légal	370 25
80 Hospice St-Charles	980 35
81 Calixte Galipeau [afes qualité]	
(Affaires Litigieuses)	800 00

Que le rapport de l'évaluateur Bédard, en date du 27 mars 1928, concernant certains changements au rôle d'évaluation, soit approuvé tel que lui.

Que l'aviseur légal soit chargé de prendre des procédures contre la Compagnie Hull Iron & Steel Foundries, et dame H. Angrignon, angle des rues Victoria et Maisonneuve, pour le recouvrement des redevances municipales dues par ces derniers.

Qu'un remboursement de \$50.00 soit fait à H. Hassan pour taxes d'affaires payées par erreur.

Z. Boucher, (président)
J. B. Pharaud
E. Duquay
W. S. Larose
Alphonse Moussette
Ed. Laramée
Moïse Galipeau

Hull, Qué., 27 mars 1928

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les échevins de la cité de Hull.

Messieurs :—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant changements au rôle.

QUARTIER No. 1.
1432-1433 de 1927-28 et 1424-1425 de 1928-29 Substituer A. J. Desfossés à A. Guivremont, 87 Desjardins.
45-40-142-148-159-163-164-211-212-227-242-261 à 274-289 à 303-327 à 334-396-397-400-401-530-531-532 de 1927-28 et 46-47-141-147-159-163-164-207-208-223 à 238-257 à 270-285 à 299-324 à 331-397-398-393-394-530-531-532 de 1928-29 Subs. Canadian Hydro Electric Corporation Ltd. à Ottawa River Power Co.

QUARTIER No. 1a
4434b de 1928-29 et 4421b de 1927-28 Inscrire Paul Roger avec le lot 254 pt. 1S-59-371 (22x99) 254 pt. 53-372

(18x66) avec évaluation de \$350.00 et inscrire pour améliorations locales 40' de frontage rue Jogues soit \$12.53 par année.

4434 de 1928-29 et 4421 de 1927-28 Inscrire Léon Roger avec le lot 254-pt C-53-372 (41x66) avec évaluation de \$250.00 et inscrire pour améliorations locales 41' de frontage rue Jogues \$12.75 par année.

4435 de 1928-29 et 4422 de 1927-28 Subs. 254-pt-n-59-371 (425x99) à 254-pt-59-371.

4434 de 1928-29 et 4421 de 1927-28 Retrancher le nom de Paul et inscrire lot 254-pt-S-53-372 au lieu de 254-pt-59-371 254-53-372 et inscrire sur terrain une évaluation de \$275.00 au lieu de \$875.00 et inscrire pour améliorations locales 41' de frontage rue Jogues et 661 rue Délorimier soit \$24.34 par année.

4360 de 1928-29 et 4360 de 1927-28 Subs. Ovide Beaudin à Ovila Beaudin.

4722 de 1928-29 et 4732 de 1927-28 Inscrire Dame Pierre Legault comme propriétaire, laissant Thérèse Lionel comme occupant à 22 Montmorency.

4723 de 1928-29 et 4733 de 1927-28 Inscrire Dame Pierre Legault comme propriétaire laissant Whissel Philippe comme occupant à 24 Montmorency.

4548 de 1927-28 et de 4540 de 1928-29 Subs. Patrick McDonald à J. A. Lalonde à 35 De Montigny.

2091 de 1927-28 et 2090 de 1928-29 Subs. Canadian Hydro Electric Corporation Ltd. à Ottawa River Power Co.

QUARTIER NO 2

5455-5456 et 5262-5263 de 1928-29 Subs. Mad. Laura Rose à Honorius Perriard pour 115 Montcalm et inscrire fond de commerce à \$100.00 au lieu de \$500.00.

5374 de 1928-29 et 5562 de 1927-28 Subs. Dame Samuel Cayer à Samuel Cayer 25 rue Burke.

5333 de 1928-29 et 5523 de 1927-28 Subs. Hector St-Pierre à Dorsino St-Pierre 11 Lotbinière.

5330-5331 de 1927-28 et 5101-5102 de 1928-29 Subs. Régina Cayer, à Cayer Samuel, 121 St-Rédempteur, 123-125.

5206 de 1927-28 et 5006 de 1928-29 Subs. E. A. Lesueur à P. Lesueur.

15636 de 1927-28 Retrancher la taxe sur loyer pour 1926 à Edgar Morin à 135 Montcalm, à été parti de la ville de juin 1926 à Août 1927.

5200-5201-5203-5204-5206-5207-5208-5209-5210-5224 de 1927-28 et 5000-5001-5002-5003-5004-5007-5008-5009-5010-5025 de 1928-29 Subs. Canadian Hydro Electric Corporation Ltd. à Ottawa & Hull Power Co.

5298 de 1927-28 et 5099 de 1928-29, Subs. Dame Vve Alphonse Thérien à Alphonse Thérien, 79 St-Rédempteur.

QUARTIER No. 3

5923 de 1927-28 et 5747 de 1928-29. Inscire \$4000.00 de fond de commerce au lieu de \$2000.00.

15852 de 1927-28 Re-Inscire cette entrée le numéro du rôle devant correspondre au rôle de 1928-29 et non 1927-28.

5846 de 1928-29 et 6021 de 1927-28 Subs. Dame Jos. Courval à Mad. Elisé Lagacé, 139 Wright

6027 de 1928-29 et 6206 de 1927-28 Inscire Dame J. R. Bélisle comme occupant, laissant Dame Elzire Leduc comme propriétaire à 47c d St-Jacques.

6045 de 1928-29 Réduire le loyer à \$120.00 pour 6 mois du 1er mai au 1er nov. et inscrire Hector Sauvé à 16 Carillon pour 6 autres mois à \$102.00 soit un total de \$222.00 ou \$8.88 taxe de locataire pour l'année.

6338-6339-6340-6341 de 1927-28 et 6159-6160-6161-6162 de 1928-29. Substituer Canadian Hydro Electric Corporation Ltd à Ottawa & Hull Power Co.

QUARTIER No. 3A

8581 de 1927-28 et 6429 de 1928-29 Substituer Oscar Demers à Vve Louis Derouin, 150 Leduc.

8534 de 1927-28 et 6402 de 1928-29 Substituer Dame F. X. Loyer à Mad. Vve Fabien Normand, 121 Leduc.

8767 de 1927-28 et 6614 de 1928-29 Substituer Eugène Millette, à Dame Philias Millette, 115 St-Henri, adresse 130 St-Hyacinthe, au soin de Victor Millette.

8439 de 1927-28 Substituer Jos. Tremblay, à M^{rs} Dollard Lacombe, 135 St-Florent.

8806 de 1927-28 et 6654 de 1928-29 Substituer Jos. Amyot à Jos. Boucher, lot sud 32, quartier Frontenac, N^o 156 St-Henri.

8864 Inscire Nap. Bélanger comme occupant laissant Nap. St-Denis comme propriétaire à 28 Guertin.

QUARTIER N^o 4

6751 Substituer Jean Bucco à Antonio Dilallo pour la propriété, 8 rue Kent du 1^{er} octobre 1927.

6969 de 1927-28 et 7879 de 1928-29 Inscire Power Valiquette comme propriétaire du terrain et Aimé Couture comme occupant à 92 Notre-Dame.

16916 Retrancher la taxe comme agent d'immeuble à Jean Lacroix a abandonné ce genre d'affaires.

QUARTIER N^o 5

8304 de 1928-29 7528 de 1927-28 Inscire Naphthalie Lesage comme occupant laissant W. A. Monette, propriétaire du terrain à 217-e-272

8109 de 1928-29 et 7334 de 1927-28 Inscire Duford Alphonse comme occupant laissant Victor Falardeau comme propriétaire à 212 Laval.

8221 de 1928-29 et 7444 de 1927-28 Inscire Wilfrid Monette comme occupant à 183 Dollard.

8603 de 1928-29 et 7828 de 1927-28 Inscire Dame Jos Eddy Brisson comme occupant laissant J. B. Daoust comme propriétaire, 258 Champlain.

7891 de 1927-28 et 8667 de 1928-29 Inscire Isaie Demers avec Dame Vve R. Bordaudeau

7614 de 1927-28 et 8389 de 1928-29 Substituer Oscar Viau à H. Dupuis 350 Maisonneuve.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evalueur

L.T.M.

2. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Pharand :

Que le 1^{er} rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

M. l'échevin Chénier dissident.

1^{er} RAPPORT DU COMITÉ D'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité d'Aqueduc dûment assemblé, en chambre mardi le 27 mars 1928, auquel assistaient :— M. l'échevin A Moussette président, Son Honneur le Maire Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Gauthier, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Larose, Laverdure, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

1 The Nichols Chemical. (Chlorination)	\$389 03
2 Wallace-Tierman Ltd.	65 43
3 Ottawa Boiler & Steel Works (Services neufs)	10 09
4 E. N. & W. E. Soper	234 00
5 W. C. Baldwin (Dégelage)	113 90
6 Département des Incendies	80 14

17	E. N. & W. E. Soper	(Neige)	34 44
8	Dominion Bridge Company	(Neige)	25 50
9	H. Dupuis & Fils Ltée	"	79 92
10	Campbell Motor Sales	"	4 57
11	Imperial Oil Ltd.	"	24 01
12	Ottawa Electric Co. (Château d'eau)	"	84
13	Ottawa & Hull Power Co. Ltd	"	76 25
14	A. Champagne	"	18 04
15	A. Workman & Co Ltd.	(Règ. 262)	40 36
16	A. McCall & Company	"	2 50
17	The Crabtree Company	"	3 18
18	Evans & Kent Ltd.	"	1 35
19	Ottawa & Hull Battery Station	"	10 40
20	P. A. Larocque	"	8 62
21	Thos Lawson & Sons Ltd	(Tuyaux Principaux)	18 54
22	J. A. Langelier	"	21 34
23	Wright & Company	"	13 65
24	The People's Gas Supply Co. Ltd	(Bornes Font.)	75
25	Kelly & Leduc	"	25 23
26	M. Zagerman & Co.	(Rép. Services)	58 80
27	Simon Service Station	"	1 07
28	Luger Vrau	"	5 00
29	Sachs Brothers	"	40 43
30	Crane Limited	"	35 35
31	Hull Coal Company	"	19 48
32	Jos Pilon Ltée	"	3 66
33	A. Charest	(Outillage)	90
	A. Moussette, président.		
	J. Chénier		
	W. S. Larose		
	J. Laverdure		
	M. Galipeau		
	Z. Gervais		
	I. Michaud		

20 s		E. Laramée	00
20 s		C. Boland	01
00 00		E. Gauthier	02

3. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Laramée :

Que le 11^{ème} rapport du comité d'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

11^{ème} RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull:

Le comité de Feu, Lumière et Alarme, dûment assemblé en chambre, mardi le 27 mars 1928, auquel assistaient M. l'échevin W. S. Larose, président, Son Honneur le Maire Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Boucher, Duquay, Roy, Laverdure, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

DÉPARTEMENT DE FEU

79	American La France-Fire Engine Co...	\$27 53
80	Capital Motors of Ottawa.....	15 73
81	A. Couture & Cie	3 00
82	A. Champagne	23 05
83	Hull & Ottawa Battery Station	1 15
84	Impérial Oil Ltd.....	13 72
85	Dépt de l'ingénieur	18 55
86	Kelly & Leduc.....	4 30
87	F. Laroche & Fils.....	1 15
88	Albert Laporte.....	14 74
89	McMullen-Perkins Lrd	1 25

90	McFarlane & Douglas Co. Ltd.....	2 95
91	Ottawa Motor Sales.....	3 06
92	J. Pharand.....	48 06
93	J. E. Poirier.....	24 00
DÉPARTEMENT DE LUMIÈRE ET ALARME		
93½	Soublière-Lepage Ltée.....	3 10
94	Département de l'ingénieur.....	30 50
95	Département des Incendies.....	7 98
96	Hugh Carson Co. Ltd.....	18 65
97	Campbell Motor Sales.....	80
98	F. Laroche & Fils.....	3 50
99	Hull Electric Co.....	13 66
100	Marchand Electrical Co.....	6 18
101	Z. Miron.....	3 20

Que le trésorier soit autorisé à payer les licences d'automobiles à l'usage de la Cité de Hull pour tous les départements comme par les années passées.

W. S. Larose
Zénon Boucher
Jules Laverdure
Joseph Chénier
Moïse Galipeau

E. Roy
E. Duquay
J. B. Pharand
C. Boland
E. Laramée
I. Michaud
Z. Gervais
A. Moussette

47. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laverdure :

Que le 11^{ème} rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

III^{ème} RAPPORT DU COMITÉ DU DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 27 mars 1928, auquel assistaient :— M. l'échevin Galipeau, président, Son Honneur le Maire Lambert, et les échevins Zillo, Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Larose, Laverdure, Chénier, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES

41 H. L. Byles.....	110 25
42 Département des incendies.....	18 15
43 McMullen-Perkins Ltd.....	16 59
44 Département de l'ingénieur.....	20 97
45 A. Champagne.....	13 15
46 Chs Lanthier.....	22 45
47 Kelly & Leduc.....	1 35
48 Hull Coal Company.....	11 91
49 P. A. Larocque.....	17 91
50 Imprimerie Provost.....	10 50
51 A. Lafèche.....	1 00
52 Caisse.....	5 75
53 Kelly-Leduc.....	4 89
54 Imprimerie Larose.....	7 28
55 Maurice Bédard.....	17 25
M. Galipeau, président	
J. Chénier	
W. S. Larose	
J. Laverdure	
E. Roy	
E. Duquay	
J. B. Pharand	
Z. Boucher	
C. Boland	

11^{ème} RAPPORT DU COMITE DE POLICE

E. Laramée
I. Michaud
Z. Gervais

5. Proposé par l'échevin Galipeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que le 11^{ème} rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté

11^{ème} RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 27 mars 1928, auquel assistaient : — M. l'échevin E. Duquay, président, Son Honneur le Maire Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Boucher, Pharand, Roy, Larose, Laverdure, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir : —

COMPTES PRESENTES	
102 J. A. Frazer	\$46 00
103 A. Champagne	19 80
104 McMullen-Perkins Ltd.	16 86
105 Sachs Brothers	153 23
106 Canadian Pacific Ry	75 42
107 Kelly & Leduc	9 28
108 Département des Incendies	12 27
109 Eug. Thérien	16 00 (marché)

E. Duquay
I. R. Pharand
N. Boucher
C. Boland

E. Duquay, président
E. Roy
J. Laverdure
W. S. Larose

J. Chénier
 M. Galipeau
 E. Gauthier
 A. Moussette
 E. Laramée
 Z. Gervais

6. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Roy.

Que le 11^{ième} rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

11^{ième} RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 27 mars 1928, auquel assistaient : M. l'échevin Z. Gervais président, Son Honneur le Maire Lambert et les échevins Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Larose, Laverdure, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES

33 Soeurs de la Providence	906 00
34 O. Lambert	43 57
35 Misericordia Hospital	90 00
36 Dr. J. Isabelle	155 00
37 Romuald Picard	28 50
38 Hull Coal Company	19 95
39 Strathcona Hospital	219 00
40 Graham Bros Ltd	11 00

40a Thérien, vidangeur.... 6 75
 40b Emery, Bonneville, gardien des picotés 116 80

B. Gauthier
 A. Moussette
 E. Laramée
 Z. Gervais
 Z. Gervais, président
 I. Michaud
 E. Laramée
 J. E. Gauthier
 C. Boland
 Z. Boucher
 J. B. Pharand
 E. Duquay
 E. Roy
 J. Laverdure
 W. S. Larose
 J. Chénier
 M. Galipeau

7. Proposé par l'échevin Gervais, secondé par l'échevin Gauthier :

Que le 11^{ème} rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Laramée :

Que demande soit faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'approuver une dépense d'un montant de \$5,365.00 pour améliorations locales mentionnées au rapport de l'ingénieur en date du 2 avril courant, et que le trésorier soit autorisé à faire parvenir les honoraires statutaires requis.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Laverdure, secondé par l'échevin Larose :

Que Son Honneur le Maire, le proposeur, le secondé ainsi que monsieur l'échevin Boland, président du comité des Affaires Litigieuses, soient autorisés à faire un règlement avec

M. François Grégoire suivant les suggestions faites par l'aviseur légal dans son rapport en date du 2 avril 1928.
Adopté.

11. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Laramée :

Que l'ingénieur soit autorisé d'acheter un manomètre, "gauge" qui servira à enregistrer la pression d'eau fournie au district de Wrightville depuis l'installation de la valve électrique au château d'eau. Le coût de ce manomètre ou "gauge" ne devant pas être de plus de \$77.00, à être débite aux appropriations imprévues de l'aqueduc.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Pharand :

Que Son Honneur le Maire et le trésorier soient autorisés à s'entendre avec la Banque Provinciale du Canada, afin d'obtenir un escompte au montant de \$215,000.00 et signer tous billets à cet effet. Le remboursement de cet escompte devant être fait comme suit : \$125,000.00 en mai, avec le produit de l'émission du règlement No. 193, et \$90,000.00 en novembre, après la perception des taxes de l'année 1928-1929, pour coupons-intérêts.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Laramée :

Que l'assistant aviseur légal, Mre Alphonse Fournier, procède au lieu et place de l'aviseur légal dans la cause de J. Ald. Ste Marie vs Cité de Hull.

Vote unanime du conseil.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Boland, secondé par l'échevin Michaud :

Qu'une somme de \$60.00 soit offerte à M. Joseph Lacasse, 62 Blvd St Joseph en règlement final de toutes réclamations qu'il peut avoir contre la cité, sans préjudice.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Pharand, secondé par l'échevin Boucher :

Qu'un vote de condoléances soit offert à la famille Bélanger dans la perte du chef de leur famille M. Jules Bélanger, un des plus vieux citoyens de la cité de Hull.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Pharand :

Que le greffier soit autorisé aussitôt qu'il aura reçu les demandes d'informations au sujet de l'établissement d'industries quelconques dans la cité de Hull de convoquer sans délai les membres du comité de publicité et que l'évaluateur de la cité soit aussi prié d'être présent.

Adopté.

17. Attendu que le rapport du comité spécial chargé de s'enquérir au sujet du compte du notaire Labelle au montant de \$1454.20 ayant été communiqué à ce conseil par les officiers chargés de la vérification, en conséquence il est résolu comme suit :

Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Pharand :

Que la somme de \$628.00 étant la balance due au dit notaire Labelle telle que recommandée par le dit rapport soit payée par le trésorier en y ajoutant une somme de \$10.00 pour tutelle à un mineur inconnu, formant un total de \$648.00 en règlement du compte ci-dessus mentionné.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Pharand :

Que des remerciements soient adressés à la Chambre de Commerce de Hull pour les efforts constants que cette dernière a fait et fait pour co-opérer avec le conseil pour annoncer la cité de Hull afin d'y attirer les industries. Le conseil sera toujours heureux de recevoir et considérer toutes suggestions de la part de cette chambre, l'assurant d'avance de son énergique décision de prendre toutes les mesures les plus promptes et efficaces pour atteindre le but si ardemment désiré, comptant toujours sur le généreux appui de la chambre.

Adopté.

19. Attendu que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil par arrêté ministériel en date du 22 mars 1928 a approuvé la résolution No. 12 en date du 5 mars 1928 en amendant le règlement No. 193 concernant un emprunt de \$155,000.00, diminuant le montant à \$125,000.00, et pour faire suite à la résolution No. 12 ci-dessus mentionnée :

Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Pharand :

Que le trésorier soit autorisé à s'entendre avec le ministre des affaires municipales pour venir à Hull apposer sa signature sur les obligations émises en vertu de la résolution ci-dessus mentionnées; aussi faire imprimer les debentures requises, et de plus solder avec le sous-ministre les frais de déplacement et autres frais statutaires en rapport avec ce que ci-dessus.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Roy, secondé par l'échevin Michaud :

En vue des prochaines élections de mai que la ville fournisse gratuitement à tous candidats mis en nomination les

listes électorales nécessaires pour chaque bureau de votation.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin Z. Gervais, secondé par l'échevin Michaud :

Que le trésorier soit autorisé, d'enlever la taxe de l'enlèvement de la neige aux propriétaires riverains du trottoir du chemin d'Aylmer, à partir de la rue Chevrier jusqu'au Parc Luna, non inclus.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin Laverdure, secondé par l'échevin Larose :

Que ce conseil est heureux de venir en aide à la Société St-Vincent de Paul de la Paroisse Notre-Dame, étant donné le bien que cette association a fait durant la saison d'hiver et que le trésorier soit autorisé à payer la somme de \$500.00 à cette conférence afin de combler leur surplus de dépenses sur les recettes.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Duquay :

Que ce conseil ratifie la décision qu'il a prise le 20 mars 1928, en assemblée informelle, d'accorder l'autorisation à l'ingénieur de donner un permis de construction à la compagnie Standard Paving Ltd suivant la demande adressée à ce dernier par la dite compagnie dans sa lettre en date du 12 mars 1928.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin Roy, secondé par l'échevin Gauthier :

Que le chef de police soit autorisé à demander des soumissions pour enseignes en français et en anglais, "Zone d'école"; "Eglise"; "Entrée de la Cité".

Adopté.

25. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Roy :

Que, pour faire suite à la demande de l'association municipale du quartier 3A, l'ingénieur de la cité soit autorisé de préparer des estimés pour la construction d'une clôture ou rampart en tuyau de fer pour les deux trottoirs de la rue St-Florent, entre la rue Gamelin et la voie du C.P.R.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin Z. Gervais, secondé par l'échevin Michaud :

Que le Dr. J. Isabelle, médecin du bureau de santé, soit autorisé à signer au nom de la cité de Hull les formules de l'assistance publique (formules B) engageant la cité de Hull à payer sa part des frais d'entretien et d'hospitalisation des indigents publics de la dite cité.

La résolution antérieure à cet effet est par les présentes rescindée.

Adopté.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Pharand :

Que le rapport de l'ingénieur, établissant le montant à être chargé aux propriétaires ayant bénéficié des améliorations locales exécutées suivant les règlements 258-260 et 261 soit accepté et que le trésorier soit autorisé à faire les charges du coût annuel de ces dites améliorations ainsi que le transport mentionné dans le dit rapport.

Proposé en amendement par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Gauthier :

Que le rapport de l'ingénieur concernant la répartition pour améliorations locales soit renvoyé au comité.

Pour l'amendement : Les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boland, Chénier.

Contre : — les échevins Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Galipeau. 7

La motion principale est remportée sur vote, prépondérant du maire.

28. Proposé par l'échevin Boland, secondé par l'échevin Moussette :

Qu'une somme de \$44.63 soit payée au Dr. J. N. Boivin, en règlement final de toutes réclamations qu'il peut avoir contre la cité, sans préjudice.

Adopté.

29. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Roy :

Que l'ingénieur soit autorisé à faire rapport au conseil pour un raccordement d'égout à M. Tisdale, 5 rue St-Etienne, tel que demandé par ce dernier, ce rapport devant être fait pour la prochaine assemblée.

Adopté.

30. Proposé par l'échevin Galipeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que le chef de police soit autorisé à demander des offres pour l'achat des bicyclettes de rebut au poste No. 1.

Adopté.

31. Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Boland :

Que l'ingénieur soit autorisé à faire faire un puisard à l'angle des rues Garneau et Marquette suivant avis de motion antérieurement donné.

Adopté.

32. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Moussette :

Que le greffier soit chargé de s'enquérir auprès du ministre des affaires municipales si le conseil peut recevoir, sous peu, la sanction du règlement No. 259, re consolidation de la dette flottante et autres fins mentionnées au dit règlement.

Adopté.

33. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Galipeau :

Que les requêtes demandant un trottoir rue Verdun, côté sud, de la rue Laurier à la rue Dollard; un égoût rue Dollard, à partir de la ligne de division à la rue Lévis; un trottoir rue Dollard, à partir de la ligne de division à la rue Lévis; soient reçues et que l'ingénieur et le greffier soient autorisés à continuer les procédures.

Adopté.

34. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Chénier :

Que permission soit accordée à la compagnie E. B. Eddy de raccorder son système d'alarme pour incendie avec celui de la Cité.

Adopté.

35. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Roy :

Que permission soit accordée à messieurs T. Lambert et Oscar Lambert de construire à leurs frais et dépens un trottoir en béton, sous la surveillance de l'ingénieur.

Adopté.

Monsieur l'échevin Roy donne avis de motion que depuis que le parcours de la ligne de ceinture est pavé, et que certains chauffeurs font de la vitesse, il proposera que le chef de police soit autorisé à faire poser deux enseignes "Zone d'école" "Pas de vitesse" sur la rue St-Hyacinthe, une entre la rue St-Laurent et St-Etienne et l'autre entre la rue St-Etienne et la voie du C. P. R.

Monsieur l'échevin Laverdure donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera que ce conseil soit autorisé à voter un montant de \$150.00 pour les fêtes du 50ième anniversaire du collège Notre-Dame de Hull.

Monsieur l'échevin Z. Gervais donne avis de motion qu'il proposera que l'ingénieur soit autorisé à faire faire la pose de l'aqueduc à Val Tétreau, tel que mentionné dans son rapport en date de ce jour.

36. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Laverdure:

Que ce conseil ajourne au 16 courant.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC } CITE DE HULL
District de Hull

No. 28

SÉANCE DU 16 AVRIL 1928

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, dans l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 16 avril 1928, à laquelle sont présents :— Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil et les échevins Z Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Gauthier, Boucher, Pharand, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Laramée :

Que la cité soit autorisée de louer à M. Jules Baillot le malaxeur à béton de la cité à raison de \$5.00 par jour, monsieur Baillot s'engageant aussi à payer le salaire de l'opérateur du malaxeur à raison de \$0.60 de l'heure. Aussi que le compresseur soit loué à raison de \$2.25 de l'heure pour être opéré par un employé nommé par la cité de Hull. L'outillage devant être retourné dans le même état que M. Baillot l'aura reçu.

Pour :— Les échevins Z. Gervais, Moussette, Laramée, Boucher, Pharand, Duquay, Laverdure, Larose, Chénier, Galipeau et Michaud 11

Contre : Les échevin Gauthier et Roy 2

2. Proposé par l'échevin Laverdure, secondé par l'échevin Larose :

Que le conseil reconnait les droits de Messieurs Grégoire et de ce fait autorise l'aviseur légal à préparer un contrat tel que demandé dans la lettre des dits messieurs.

Adopté.

3. Attendu que la construction de l'aqueduc sur la rue Coallier entre les rues Bourget et Duhamel est nécessaire :

Attendu que cette construction amènera dans un temps relativement court des constructions le long du parcours de l'aqueduc;

Attendu que cette construction évitera les inondations de caves dans cette partie de la rue Coallier;

Il est proposé par l'échevin Z. Gervais, secondé par l'échevin I. Michaud :

Que le greffier de la cité soit autorisé de faire application au Ministre des Affaires Municipales pour obtenir l'autorisation de poser un tuyau d'aqueduc de 6 pouces de diamètre sur la rue Coallier, entre les rues Bourget et Duhamel, au coût approximatif de \$4000.00. Le coût de ces travaux devant être payé à même le produit d'un billet qui serait escompté à ces fins et dont le remboursement sera fait à la banque après qu'un règlement d'emprunt, dans lequel sera inclus le coût de cette construction, aura été ratifié par les contribuables, le tout conformément à la loi.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Laverdure, secondé par l'échevin Larose :

Qu'une somme de \$150.00 soit votée au comité des fêtes du cinquantenaire de l'arrivée des Frères des Ecoles Chrétiennes à Hull, les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévues.

5. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laverdure :

Que d'après la demande du chef des départements des Incendies et de Police, le greffier soit autorisé de demander des soumissions pour les chaussures des hommes des dits départements.

Adopté.

Messieurs les échevins Chénier et Galipeau donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront qu'une somme de \$105.00, prise à même les appropriations pour Affaires Litigieuses soit offerte à M. Napoléon Périard, 268 rue Maisonneuve, Hull, en dédommagement pour l'empiètement par la cité sur le terrain de ce dernier. Aussi pour autoriser le Maire et le Greffier à accepter un transport de cette partie de terrain affectant le lot 278 du quartier No. 5.

Messieurs les échevins Laramée et Moussette donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront qu'une somme de \$325.00 soit versée, prise à même les fonds pour imprévues, pour graveler cette partie de chemins conduisant au canton de Hull Sud.

6 Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Michaud :

Que l'ingénieur fasse des estimés pour un raccordement de tuyau d'égouts sur la rue Dupuis, attendu que les riverains de la rue Ferland égouttent dans le petit lac sur la rue Dupuis et que ça laisse des odeurs défavorables pour les riverains.

Adopté.

Hull 16 avril, 1928.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du conseil je proposerai que l'ingénieur de la cité soit autorisé à donner un égout privé à M. Thisdale, 5½ rue St-Etienne, tel que demandé par l'intéressé, c'est à dire qu'il lui soit chargé pour cinquante pieds (50) de front et tel qu'occupé par l'intéressé; les dépenses devant être chargées aux services d'égouts.

E. DUQUAY

Messieurs les échevins Duquay et Gervais, donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront que l'ingénieur soit autorisé à ordonner l'envoi d'une vingtaine de voyage de terre, tel que demandé par la lettre de M. Ouellette en date du 16 avril 1928, dont l'adresse est 373 Chemin d'Aylmer, Hull.

Ajourneement SINE DIE

Messieurs les échevins Gervais et Duquay donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront une somme de \$ 2,000.00 prise à même les appropriations pour Affaires Indiennes soit affectée à M. Napoléon Pélissier, 108 rue Massena, Hull, en dédommagement pour l'emploi tenu par lui sur le terrain de ce dernier. Aussi pour autoriser le Maire et le Conseil à accepter un transport de cette partie de terrain affectant le lot 278 du quartier No. 2.

Messieurs les échevins Pélissier et Massena donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront qu'une somme de \$ 2,000.00 soit versée à même les fonds pour impenses, pour traverser cette partie de chemin conduisant au camp de Hull sud.

Proposé par l'échevin Gervais, secondé par l'échevin Michael.

Que l'ingénieur fasse des estimées pour un rascolement de tuyau d'égouts sur la rue D'Amboise, attendu que les riverains de la rue D'Amboise émettent dans le puits les tuyaux et que ça laisse des odeurs détestables pour les riverains.

Adopté.

Hull 10 avril 1928.

Le sousigné donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée de conseil je proposerai que l'ingénieur de la cité soit autorisé à donner un échantillon à M. Pélissier, 108 rue St-Eusèbe, tel que demandé par l'ingénieur, c'est à dire qu'il lui soit chargé pour quelques pièces (soit de bois et tel qu'occupé par l'ingénieur; les dépenses devant être chargées aux services d'égouts.

E. DUQUAY



CANADA
Province de Québec } CITE DE HULL
District de Hull }

No 29

SEANCE DU 30 AVRIL 1928

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances de la dite Cité à huit heures du soir en l'Hôtel de Ville, lundi le 30 avril 1928, à laquelle sont présents: Son Honneur le maire Théodore Lambert au fauteuil et les échevins Gervais Z., Michaud, Laramée, Moussette, Larose, Chénier et Galipeau formant quorum du dit Conseil sous la présidence de Son Honneur le maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laverdure:

Que le Greffier soit autorisé de demander des soumissions par les journaux le "Droit", le "Citizen" et l'"Ottawa Journal" pour la fourniture d'appareils et outillage pour les départements de feu, lumière et alarme, tel que prévu dans le Règlement No 259. Ces soumissions devront être reçues le ou avant le 7 mai 1928.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Galipeau:

Que le Greffier soit autorisé de faire application au ministre des Affaires Municipales pour procéder à l'expropriation de cette partie de terrain, soit 350 p. c. appartenant à M. Napoléon Périard sur la rue Maisonneuve et dont la ville a pris possession depuis plusieurs années. Le coût de cette expropriation pour l'ouverture de cette dite rue étant de \$126.00.

Que le Greffier fasse parvenir au département des Affaires Municipales le plan et rapport concernant cette expropriation.

Adopté.

3. Attendu qu'application a déjà été faite à l'Honorable ministre des Affaires Municipales pour l'approbation d'un emprunt temporaire au montant de \$5,365.00 pour améliorations locales suivant rapport de l'ingénieur en date du 2 avril, vu que M. Aurélien Gauthier a construit huit logis d'une valeur approximative de \$40,000.00 sur la rue Brodeur dans la cité de Hull, et qu'il requiert la construction immédiate de trottoirs, égouts, aqueduc et autres améliorations afin que les locataires de cette propriété puissent jouir des commodités sanitaires et hygiéniques suivant la loi d'hygiène de la Province de Québec.

Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Laramée :

Que demande soit faite au lieutenant gouverneur en conseil d'approuver cette dépense de \$5,365.00 pour les améliorations locales ci-dessus mentionnées, et montant devant être inclus dans un prochain règlement à être soumis aux électeurs.

4. Proposé par l'échevin Gervais, secondé par l'échevin Michaud :

Que le Trésorier soit autorisé à acheter les billets de transport pour la famille Eloi Tremblay (épouse et 4 enfants) jusqu'à Jonquières, comté de Chicoutimi.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Laramée :

Que l'Ingénieur soit autorisé à louer le compresseur à M. Ernest Pelletier, 66 rue Carillon, ainsi qu'au sous-chef de police Marengère aux conditions ordinaires.

Adopté.

Monsieur l'échevin Roy, dissident.

Ajournement sine die.



CANADA

Province de Québec

District de Hull

CITE DE HULL

No 30

SEANCE DU 7 MAI 1928

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dans l'Hôtel-de-Ville de la dite cité à huit heures du soir, lundi le 7 mai 1928, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Gauthier, Boucher, Duquay, Roy, Laverdure, Larose, Chénier et Galipeau formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laverdure:

Que ce conseil siège en comité général pour considérer les soumissions pour débentures, ainsi que les autres soumissions pour le tracteur pour le département des incendies, pour le système de lumière et pour le peinturage des fenêtres à l'Hôtel-de-Ville.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Roy, secondé par l'échevin Boland:

Que ce comité général lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

Monsieur l'échevin Pharand prend son siège.

3. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Pharand:

Que la soumission de la Maison Versailles-Vidricaire et Boulais Ltée, en date du 5 mai 1928, pour l'achat de \$125,000.00 d'obligations du règlement No 193 soit acceptée à 98.09 et intérêts acrus; que les chèques des autres soumissionnaires soient retournés immédiatement.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Moussette, secondé par l'échevin Michaud:

Que l'aviseur légal prenne connaissance des titres produits par l'échevin Duquay et qu'après avoir fait les recherches voulues, fasse un rapport au conseil à savoir si les dites pièces produites sont bien légales pour prouver le cens d'éligibilité de l'échevin Duquay tel que prévu par l'article 15 de la charte, en pareil cas, pour vendredi, le 18 mai 1928.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Roy:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles portant les numéros 3985, 3991, 3996, 3997, 3983, 3998, 3990, 3995, 3989, 3981, 3993.

Adopté.

Monsieur l'échevin Moussette laisse son siège.

12ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblée en chambre, mardi le 1er mai 1928, auquel assitaient: M. l'échevin Z. Boucher, président, Son Honneur le Maire Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Pharand, Duquay, Roy, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir:

COMPTES PRESENTES

98 M. Galipeau	(Hôtel de Ville)	\$24.00
99 J. Sarazin	"	15.00
100 Pritchard-Andrews Co.		2.83
101 Kelly & Leduc		11.55
102 Hull Coal Co.		7.90
103 Burroughs Adding Machine Co.	(Papeterie)	9.25
104 J. A. Cousineau.	(Assist. publique)	5.00
105 G. E. Gauvin.	(Papeterie)	31.93

106 P. A. Larocque	42.70
107 "Le Progrès de Hull Ltée.	6.70
108 Excelsior Publishing Co.	1.00
109 Imprimeur du Roi	20.00
110 Duford Ltd.	3.00
111 P. T. Légaré Ltée	84.50
112 Wilson & Lafleur	10.30
113 Laval Taxi	2.00
114 MacLean Publishing Co.	(Publicité) 50.00
115 "Le Droit"	2.50
116 P. A. Larocque	(Evaluateur) 1.55

Que les rapports de l'Evaluateur en date du 1er mai et 7 mai 1928 concernant certains changements au rôle d'évaluation soient adoptés tels que sus.

Z. Boucher, président

J. B. Pharand

E. Duquay

J. Laverdure

W. S. Larose

M. Galipeau

C. Bôland

E. Laramée

Z. Gervais

E. Gauthier

Hull, 7 mai 1928.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs:

Veuillez autoriser les changements suivants au rôle de 1928-29.

QUARTIER No 1

664-665 Subs. Ernest Lavigne et Geo. Léger, rue Viger.

1256 Subs. Ovide Jean et Henri Beauchamp pour les lots 255-

777, rue Bienville.

38.24 Subs. Joseph N. Fortin et J. L. et Léo, Laroché, Chemin
d'Aylmer.

4231 Subs. Eugène Lafleur et Succ. Tétreau, 35 rue Bégin.

15802 Subs. Chanoinesses des Cinq Plaies et Succ. Skead et A.

T. May, 340 Chemin d'Aylmer.

28113 Subs. Damase Dubreuil et Gilbert Laframboise, 42 Té-
treau.

3922 Subs. Narcisse Chaussée et Succ. Tétreau, rue Belleau.

QUARTIER No 1A

3097 Subs. Darcy Séguin et J. M. Ross, Lot 246-250.

3197-3198 Subs. Geo. A. Warren (Adresse Eganville, Ont.), et
J. M. Ross, lots 246-350-351.

3067 Subs. Arthur Caron et H. A. Honeyman, Lots 246-214.

3068-3069 Subs. Arthur Caron et Owen Kyleoyne, Lots 246-213-
212.

4516 de 1927-28 correspondant et 4524 de 1928-29. Inscrire un
seul service d'eau depuis mai 1927, occupe toute la
maison.

1939-1940 Retrancher les machines évaluées à \$350.00 et le four
évalué à \$400.00, depuis décembre 1927, à G. Pé-
riard.

1937 Retrancher un cheval depuis décembre 1927, à N. Pé-
riard.

2379, 2380, 2381, 2672, 2673 Subs. Evariste Tessier à A. Gauthier
284 rue Breezeshill, Ottawa.

2671, 2670, 2669, 2667 Subs. Dame A. Gauthier à A. Gauthier, 51
rue Binet.

2666, 2665, 2664 Subs. A. Proulx à A. Gauthier, 76 Maisonneuve.

2692, 2691 Subs. Wm. D'Aoust à A. Gauthier (Carlington, Ont.).

2543 Subs. Fortunat Villeneuve à A. Gauthier, rue Durocher.

2385-2386 Subs. Emile Charlebois, rue Binet à A. Gauthier.

2626-2625 Subs. A. Dompierre, 81 rue Wright à A. Gauthier.

2622 Subs. O. Charlebois, 376 Champlain à A. Gauthier.

2383-2384 Subs. M. Groulx à A. Gauthier.

QUARTIER No 2
5322 Subs. Romuald Sauriol à Delle Alizia Lamothe à 31 Wright.

QUARTIER No 3A
6748 Subs. Retrancher un cheval à Xavier Lamothe depuis mai 1927.

QUARTIER No 4
7800 Subs. Dame Alice Roberge à Jos. Courval 22 Champlain.

QUARTIER No 5
8900 Inscrire Jules Baillot, rue Youville, avec 6 services d'eau au lieu de 7.
8364-8442 Subs. Dame Vve Barnabé Séguin à Barnabé Séguin.
8416 Subs. Euclide Villeneuve à J. Bte Tessier 276 Maisonneuve.

Respectueusement soumis.

J. E. BEDARD,

Evaluateur.

Hull, Hôtel-de-Ville, Qué.
Ter mai 1928!
A Son Honneur Monsieur le Maire.

Messieurs les échevins de la Cité de Hull.

Messieurs :

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant changements au rôle.

QUARTIER No 1

16176 Retrancher cette entrée Monsieur Roméo Joubarne, demeure à Ottawa 88, rue Charlotte Apt. No 12.
1780-1781 Retrancher un service d'eau depuis mai 1927 et Subs. Augustine Sicard à Téléphore Boucher, 7 B. St-Joseph.
1754 Subs. L. Bissonnette & Willie Francœur à Jos. Berniquez, et retrancher 2 chevaux, 45 B. St-Joseph.

- 1753 Subs. Lorenzo Cousineau à Henri Gravelle, 47B St-Joseph.
1180 Subs. Léonidas Bissonnette à Ad. Simoneau, Lot 255-757.
1703 Subs. Pierre Pauzé à P. Bonville à 6 rue Lois.
216 Subs. Rosario Lagassé à Joseph Lafrance.
30 Subs. Aimé Lafrance à Joseph Lafrance.

QUARTIER No 2

- 15629 Réduire le loyer à \$216.00 par année, la banalance devant être allouée pour chauffage à H. T. Flynn, rue Montcalm, faire cette réduction pour 1926-27 et 1928, 3 années.
5365 Subs. Dame Vve Hector Millette à Hector Millette, 34 Ferland.
5115-5115-A Inscrire ces deux entrées ensemble pour fins de perception de la taxe d'eau avec 3 services.
5358 A Subs. Albert Forget à J. Bte Paré pour Pt. Lac Minnow.
5446 Subs. Alexis, Philippe, Anna, Marie-Blanche Tremblay à Tremblay A & P & A & M., 68 Papineau.
5251 Subs. Mde Vve Charles Gervais à Charles Gervais.

QUARTIER No 1-A

- 2330 Subs. Bonat Charest à J. Bte Marleau, 44 rue Amherst.
5472 de 1927-28 Réduire l'évaluation de la maison incendiée à \$600.00 formant un total de \$1,000.00 avec le terrain, faire cette réduction du 21 janvier 1928 au 1er mai date à laquelle la maison sera remodelée, 41 rue Dufferin.
4526 Subs. Salem Charette à Ward James, 50 Demontigny.
Adresse: Salem Charette, 1138 Ethel, Verdun, Montréal.
2034 de 1927-28 et 2032 de 1928-29 Retrancher l'évaluation de \$1,300.00 sur bâtisses démolie depuis 28 mars 1928, laissant seul évaluation de \$2,000.00 sur terrain.
2035 et 2035-A de 1927-28 Retrancher l'évaluation de \$300.00 pour pompe à Gaz et \$3,000.00 de machines, bâtisse démolie depuis 28 mars 1928.
2033 et 2034 de 1928-29 Retrancher l'évaluation de \$500.00 pour pompes à Gaz et \$3,000.00 pour machines, la bâtisse ayant été démolie depuis 28 mars 1928.
3503 Subs. Hancock Sortain à Henri Dufresne, 36 Fontaine.
3657 Subs. Henri Dufresne à Dame Michel Lafranchise.

- 4723 Subs. Gauthier Noé à Whissel Philippe, 24 Montmorency.
3495 Subs. Dufresne Henri à Earl Hancock et subs. Lot 244... Pt. 242
(20') 244-243 à Lot 244-242-243 avec évaluation de \$450.00
sur terrain au lieu de \$500.00 formant avec bâtisse un
total de \$1,850.00.
3494 Inscrire à Melle Catherine Shields le Lot 244-Pt-242 (5') avec
le lot 244-241 avec une évaluation de \$300.00 au lieu de
\$250.00 formant avec bâtisse un total de \$1,700.00.
2932 Subs. J. B. Cloutier à Louis Ross.
15313 Retrancher cette entrée Monsieur Ludovic Charlebois est prop.
à 120 rue Dumas depuis mai 1927.
4014-4015-4016 Subs. Dame Vve Joseph Longpré à Jos. Longpré.
Lots 141-210-211-212.

QUARTIER No 3

- 6176 Subs. Ernest Dagenais à Marcel Dagenais, 66 rue Dupont.
6066 Retrancher un cheval à Alex. Proulx.
6055 Subs. Dame Vve Chas. Gervais à Chas. Gervais.

QUARTIER No 4

- 6541 de 1927-28 et 7440 de 1928-29 Subs. 53'6" de frontage à 59'6"
réduisant l'évaluation à \$1,600.00 au lieu de \$1,775.00 et
subs. J. T. Montcalm à F. E. Tremblay.
6540 de 1927-28 et 7439 de 1928-29 Subs. 39" de frontage à 33" aug-
mentant l'évaluation de \$175.00 pour le terrain formant
un total avec la maison de \$3,675.00 à 24 Langevin.
7587 Subs. Sarazin Willie à Succ. Max Sarazin, 6 Salaberry.
7773 Subs. Léon Béland à Charette Louis, 88 Maisonneuve.
6944 Retrancher 1 service d'eau, n'en charger que 2 à Olivier Le-
brun, rue Champlain.
7925 Subs. Alfred St-Cyr à Wilfrid St-Cyr, rue Laurier.
7610 Subs. P. Adolphe Berthiaume à Adolphe Berthiaume, 90 Laval.
6999 de 1927-28 Retrancher un cheval du 1er mai 1927 à Jos. Massia,
5 rue Notre-Dame.
7602 de 1927-28 Retrancher un cheval du 1er mai 1927 à Emile Che-
nier, 177 Maisonneuve.

QUARTIER N^o 5.

- 8972-8973 Subs. Hermas Guertin à Aime Arvisais.
8714 Subs. Rosario Pilon à Antonio Pilon, 270 rue Notre-Dame.
8169 Retrancher un service d'eau à Laroche Antoine, il occupera toute la maison le 1er mai 1928.
8080 Subs. Jos. Mourand à Lévesques Sylvestre, 138 rue Laval.
8605 Subs. Herméline Monette à Dame Hormidas Monette, 254 Champlain.
8201-8202-8203 Subs. Raphael Ricard à Wilfrid A. Monette, Lots 217-E-43-40-37.
17513 Inscrire la taxe de locataire à \$1.60 au lieu de \$5.80, est maintenant propriétaire à 297 Champlain.
8536-8537 Subs. Succ. Julie Demers Lafleur à Vve Augustin Lafleur, 389-391 Champlain.
8779 Subs. Pierre St-Jean, Sylvain, Léa, Alphonsine à Succ. St-Jean, 199-201 rue Laurier.
8420 Inscrire Arthur Lavoie comme occupant laissant Léon Leblanc comme prop. du terrain à 266 Maisonneuve.
8066-8037 Subs. Vve Charles Gervais à Charles Gervais.
8624 de 1928-29 Subs. Dame Vve Olive Gauthier à David Gauthier, 198 rue Champlain.

QUARTIER N^o 3-A

- 6573 Subs. Eugène Charron à Lévesque Sylvestre, 13 St-Henri.
6619 Subs. Raoul Garneau à Joseph Garneau à 123 rue St-Henri.
6300 Subs. Marnegère Frederick & Cabana Zéphirin à Godin Augustin à 276 St-Rédempteur.
6982 Inscrire Dame Vve F. Fontaine comme occupant laissant J. A. Durocher, prop. du terrain Lot 14-24 rue St-Pierre.
6320 Subs. Eugène Legault à Marie Richard, 131 rue Dupont.
Adresse: Legault Eugène, 131 rue Dupont.
7230 Subs. Alfred Foisy à Rochon Evariste, 113 St-Laurent.
7146 Inscrire Joseph Georges Oyila Fournier comme prop. du terrain et de la bâtisse, à 107 rue Garneau.
7292 Subs. Michel Tisdelle à Dame Aristide Tremblay laissant Coll. Ottawa prop. du terrain, 5-5½ rue St-Etienne.

6264 Subs. Dame Rosa Marcoux Simard et Rosario Simard à Latreille Ferdinand, 174-174½ St-Rédempteur.

6299 Subs. Boucher Oskar à Dolphis Perron, 274 St-Rédempteur.

7166 Subs. Dame Vve Alexandre Falardeau à Alexandre Falardeau, 90 rue Charlevoix.

6710-A. Subs. Dame Vve Chas. Gervais à Chas. Gervais.

7219-7220 Subs. Dame Vve Virginie Valiquette à Anselme Valiquette.

7062-7063 Subs. Pierre Drapeau et Wilfrid Drapeau à Wilfrid Drapeau.

8651-A. Ne charger qu'un service d'eau à Louis Séguin, le locataire n'a demeuré que le mois de mai 1927, 83 St-Florent.

7221 Subs. Ernest Lafleur à Albert Richer, 133 St-Laurent.

Respectueusement soumis,

R. Roger.

J. E. BEDARD,

Evaluateur.

6. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Pharrand :

Que le 12ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

MM. les échevins Chénier et Michaud dissidents.

Son Honneur le Maire laisse son fauteuil et est remplacé temporairement par M. l'échevin Chénier, pro-maire.

12ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 1er mai 1928, auquel assistaient : M. l'échevin E. Duquay, président, Son Honneur le Maire Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Pharrand, Roy, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES

38 Canadian Pacific Railway.....(barrières)	\$73.22
39 Hull Coal Co.....(Imprévues, lac Flora)	229.35
40 M. Zagerman & Co....	164.54
41 Betcherman Iron & Metal Co	365.40
42 Builders Sales Ltd.....	8.33
43 Ottawa Boiler & Steel Works	5.54
44 J. A. Langelier.....	17.74
45 Jos. Pilon Ltée.....(Egouts)	34.15
46 Hull Coal Co.....	17.75
47 Aimé Cronier.....	26.00
48 Limoges, & Frères.....	62.31
49 Gédéon Monette.....	1.25
50 A. L. Raymond.....	13.75
51 Wolverine Ltd.	54.00
52 Wright & Co.	9.16
53 H. Dupuis & Fils Ltée.	1,164.22
54 Imperial Oil Ltd.(Rues pavées)	63.70
55 B. J. Dery.....	12.00
56 Kelly & Leduc.....	29.14
57 H. Dumontier.....	24.00
58 Hull & Ottawa Battery Station.....(Rues)	3.55
59 E. N. & W. E. Soper.....	28.60
60 Département des Incendies.....	62.38

Qu'un montant de \$40.95 soit payé à M. Ludger Poirier et \$40.95 à M. J. T. St. Arnaud, représentant 91 heures de travail fait par ces messieurs pour la cité du 25 mars au 7 avril 1928.

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire réparer le chemin conduisant au dépôt situé sur le terrain de M. Benoît à Val Tétreau.

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire faire l'abaissement du service d'égout à la résidence de M. Moïse Courroux, 39 rue Hôtel-de-Ville.

Que l'ingénieur soit autorisé à faire faire l'abaissement du rac-

cordement d'égout à la propriété de MM. Kelly & Leduc, angle des rues St-Rédempteur et Wellington.

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire faire la pose d'un service d'eau de 4 pouces, devant servir exclusivement à l'installation d'un système de prévention contre les incendies (Sprinkler) à la propriété de MM. Kelly & Leduc, angle des rues Wellington et St-Rédempteur. Ces travaux devront être faits aux frais et dépens de MM. Kelly & Leduc.

Que l'ingénieur soit autorisé à faire faire la pose d'un service d'égout pour la propriété de M. Henri Blackburn, rue

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire faire le nettoyage des puisards tel que demandé dans son rapport en date du 1er mai 1928.

SALAIRES:—Paies \$13 à 26 inclusivement

Rues	\$2,345.47	Compensations	431.34
Egouts	4,551.58	Pont Gatineau	218.60
Trottoirs	566.36	Chemin Gatineau	665.81
Rues pavées	2,627.64	Patinoires	35.40
Ingénieur	3.38	Imprévues	337.49
Règlement 258	20,754.98	Pont Cimetière	20.25
“ 260	15,153.84	Lac Flora	1,143.34
“ 261	2,757.94		
“ 262	9,975.59		

E. Duquay, président.

W. S. Larose

J. Chénier

M. Galipeau

Z. Boucher

J. B. Pharand

C. Boland

E. Gauthier

E. Laramée

Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Gauthier :

Que le 12^{ième} rapport du comité des Rues et améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12^{ième} RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES LITIGIEUSES.
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblée en chambre mardi le 1^{er} mai 1928, auquel assistaient :—M. l'échevin C. Boland, président, Son Honneur le Maire Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Pharand, Duquay, Roy, Larose, Chénier, Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :

COMPTES PRESENTES

96 A. Pepin	\$8.00
97. H. A. Goyette, avocat, re réclamation Nault...	66.65
18.500 C. Boland, président	
94.82 E. Gauthier	
94.708 E. Laramée	
52.02 I. Michaud	
48.841 Z. Gervais	
Z. Boucher	
J. B. Pharand	

8. Proposé par l'échevin Boland, secondé par l'échevin Laramée.

Que le 12^{ième} rapport du comité des Affaires Litigieuses qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12^{ième} RAPPORT DU COMITÉ DE SANTE ET PARCS
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblée en chambre, mardi le 1^{er} mai 1928, auquel assistaient : M. l'échevin Z. Gervais, président,

Son Honneur le Maire Lambert, et les échevins Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Pharand, Duquay, Roy, Larose, Chénier, Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommandant le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :

COMPTES PRESENTES

117 Hull Coal Co.	(Santé)	61
118 Hopital Général, Ottawa	"	54.00
118 Pharmacie Union	"	15.15
120 Eug. Thérien	"	44.00
121 Dr J. Isabelle	"	85.00
122 Gauthier & Cie.	"	55.00
123 Sœurs de la Providence	"	990.45
124 P. A. Larocque	"	3.65
125 City Treasurer, Ottawa, Ont.	"	64.00
126 P. Montfils	(Parcs)	15.00

SALAIRES :—Paies No 13 à 26 inclusivement.

Parcs et Hôtel-de-Ville	\$35.55
Santé	376.75
Z. Gervais, président	
I. Michaud	
E. Laramée	
E. Gauthier	
Z. Boucher	
J. B. Pharand	
E. Duquay	

9. Proposé par l'échevin Gervais, secondé par l'échevin Larose :

Que le 12ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté

12ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police a été assemblé en chambre mardi le 1er mai 1928, auquel assistaient : M. l'échevin M. Galipeau, président; Son

Honneur le Maire Lambert, et les échevins, Z. Gervais, Michaud, Laramee, Moussette, Boland, Pharand, Duquay, Roy, Larose, Chénier, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRESENTES

61	Department of Public Printing & Stationery,	
	Ottawa	\$12.00
62	Caisse	5.04
63	Lorrain & Gauthier	7.64
64	Hull & Ottawa Battery Station	2.50
65	Campbell Motor Sales	1.18
66	J. Pharand	1.13
67	F. E. St. Jean	5.00
68	Ernest Fleury	1.81
69	P. A. Larocque	8.55
70	Département de l'ingénieur	2.50
71	Département des Incendies	22.22
72	Dr. E. Laverdure	3.00
73	Kelly & Leduc	3.09
74	Woods Mfg. Co.	26.50
75	Gatineau Electric Light Co.	.30
76	Excelsior Publishing Co.	2.00
77	Beach Motors Ltd.	1.55
78	Bob-Morris Cap Co.	2.00
79	C. Lanthier	5.00

Que la soumission de M. B. Patry pour la fourniture de chaussures aux hommes du département de Police soit acceptée à raison de \$5.00 la paire, inclus messieurs Bourgeois et Latour.

Que le chef Groulx soit autorisé d'acheter de la maison Harry K. Martin les articles suivantes :—7 pardessus en caoutchouc à \$10.00 chacun; 2 pardessus à pluie en drap noir à \$15.00 chacun; 6 Colonial à \$4.90 chacun; 6 Képis à \$3.00 chacun.

Que la soumission de M. Nap. Petit, au montant de \$40.00 pour l'achat de vieux bicycles soit acceptée.

SALAIRES :—Paies No. 13 à 26 inclusivement.

Police	\$3.60
00.001.1	M. Galipeau, président.
00.2	J. Chénier.
00.70	W. S. Larose.
00.20	J. Laverdure.
00.1	E. Duquay.
01.1	Z. Boucher.
00.20	E. Roy.
00.1	E. Gauthier.
00.712	C. Boland.

10 Proposé par l'échevin Galipeau, secondé par l'échevin Gervais:

Que le 12ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 1er mai 1928, auquel assistaient: M. l'échevin W. S. Larose, président, Son Honneur le Maire Lambert, et les échevins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Moussette, Boland, Pharaud, Duquay, Roy, Chénier, Galipeau, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir:—

COMPTES PRESENTES

DEPARTEMENT DES INCENDIES

80 Soublière-Lepage, Ltée.	2.50
81 A. L. Raymond	3.82
82 J. B. Poirier	23.50
83 P. A. Larocque	3.50

84 Z. Lafèche	124.50
85 F. Laroche & Fils	75
86 Kelly & Leduc	11.44
87 Jos. Ginsberg	1,100.00
88 P. A. Bélanger	3.50
89 Maurice Bédard	27.09
90 Charron & Ménard	32.83
91 H. Dumontier	4.50
92 Dominion Rubber Co.	1.15
93 P. D'Aoust & Cie.	38.05
94 Hull Ignition Station	1.00
95 Imperial Oil Ltd.	247.08

DÉPARTEMENT DE LUMIÈRE ET ALARME

96 Département des Incendies	11.87
98 Campbell Motor Sales	1.95

Que la soumission de I. Ducharme & Fils pour la fourniture de chaussures aux hommes du département des Incendies soit acceptée à raison de \$5.00 la paire.

SALAIRES:—Paies No 13 à 26 inclusivement.

Alarme	\$8.10
W. S. Larose, président	
J. Chénier	
M. Galipeau	
J. Laverdure	
E. Duquay	
J. B. Pharamd	
Z. Boucher	
C. Boland	
E. Gauthier	
E. Laramée	

Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laverdure

Que le 12ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE D'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité d'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi 1er mai 1928, auquel assistaient: M. l'échevin A. Moussette, président, Son Honneur le Maire Lambert, et le sêcheyins Z. Gervais, Michaud, Laramée, Boland, Pharand, Duquay, Roy, Larose, Chénier et Galipeau, après examen des comptes présentés en recommandelle paiement, ainsi que l'adoption des résolutions, qui suivent, savoir:

COMPTES PRESENTES

1	Budger Viau	(Rép. services)	\$5.00
2	Hull Electric Co.	"	4.32
3	Campbell Motor Sales	"	2.66
4	A. Workman & Co. Ltd.	"	57.68
5	Campbell Motor Sales	"	4.51
6	Chelsea Service Station	"	12.85
7	J. C. Bélair	"	18.80
8	Dépt. des Incendies	"	24.68
9	H. Dumontier	"	16.45
10	Emmanuel Binet	"	5.00
11	Alp. Couture & Cie.	"	1.00
12	J. P. Poirier	(Règ. 262)	21.45
13	P. A. Larocque	"	17.35
14	A. A. Laflamme	"	26.53
15	The Crabtree Co.	"	13.27
16	Ernest Leroux	"	33.00
17	J. C. Bélair	"	4.50
18	E. R. Bisson	"	30.00
19	Instruments Ltd.	"	31.15
20	Garage Hôtel de Ville	"	23.15
21	The People's Gas Supply (Bornes Fontaines)	"	19.00

22 The People's Gas Supply	5.75
23 The Nichols Chemical Co. . . (Chlorination)	484.93
24 Wright & Co. (Tuyaux Principaux)	32.15
25 Hull Coal Co. (Neige)	1.37
26 Kelly & Bednarz (Dégelage)	75.02
27 Mueller Limited (Services neufs)	13.48
28 W. D. Cyr	19.70
29 U. Alp. Dangelier	30.86
30 L. Gendron	71.53
31 J. O. Lafêche (Château d'eau)	10.50
32 Ottawa Electric Co.	84.84
33 Thos. Lawson & Sons Ltd.	61.70
34 The James Morrison Brass	77.00
35 The Ottawa & Hull Power Co	778.25
36 René Barre	1.80
37 Thos. Lawson & Sons . . . (Usine Electrique)	6.95

SALAIRES:—Paies No 13 à 26 inclusivement.

Réparations de services	\$2,702.86
Bornes Fontaines	4126.97
Tuyaux Principaux	935.15
Dégelage	811.82
Services neufs	700.65
Arrosage	75.00
Château d'eau	167.18
Usines Electrique	369.05
Neige	4503.21

76.71	I. Michaud, président.
86.82	Z. Gervais
72.81	E. Laramée
00.88	E. Gauthier
06.4	C. Boland
00.02	E. Duquay
71.12	

12. Proposé par l'échevin Michaud, secondé par l'échevin Gauthier:

Que le 12^{ième} rapport du comité d'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

Son Honneur le Maire reprend son fauteuil.

Monsieur l'échevin Moussette reprend son siège.

13. Proposé par l'échevin Laramée, secondé par l'échevin Moussette.

Que l'aviseur légal soit autorisé de notifier, la compagnie Hull Electric de suivre les spécifications en rapport avec la ligne de transmission pour ce qui regarde cette partie de la ligne à l'angle de la rue Tracy et du Boulevard St-Joseph.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Boland, secondé par l'échevin Chénier :

Qu'un montant de \$70.00 soit offert à Mme J. Binet, en paiement final de sa réclamation au montant de \$82.60, le tout sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Roy :

Que le rapport du trésorier de la cité et des auditeurs sur l'exercice financier se terminant le 30 avril 1928 soit approuvé.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Gervais, secondé par l'échevin Michaud :

Que la réclamation de M. M. Thibault, 12 rue Barrette, soit référée au président des Affaires Litigieuses et de l'Ingénieur pour rapport.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Gervais, secondé par l'échevin Michaud :

Que l'ingénieur soit autorisé à se servir du rouleau à vapeur

pour faire le roulage du parc d'amusements à Val-Tétréau.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Roy :

Que nos entrepreneurs de pompes funèbres soient notifiés qu'en autant que possible ils n'emploient que des taxis payant une licence d'affaires à la Cité de Hull, pour les funérailles dans notre ville.

Adopté.

Monsieur l'échevin Chénier dissident.

19. Proposé par l'échevin Z. Boucher, secondé par l'échevin J. B. Pharand :

Que le contrat de peinture des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville soit accordé à M. R. Jacques pour la somme de \$75.00.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Roy :

Que l'ingénieur soit autorisé à faire le relevé des réparations nécessaires à être faites aux trottoirs permanents ainsi qu'aux rues payées pour rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laverdure :

Que le contrat pour l'extension à notre service d'alarme soit accordé à The Northern Electric Co. au montant de \$2,961.50, le tout devant être fait à la satisfaction de M. Trudel, surintendant de notre département d'Alarme. Le paiement de cette somme sera fait à même le produit des débentures du règlement No 259.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin Laramée, secondé par l'échevin Mousse :
ette :

Que l'offre de M. Mulvihill de faire les réparations du chemin de la Montagne, longeant le cimetière jusqu'aux limites de la cité,

suiuant avis de motion à cet effet, soit acceptée attendu que ces réparations coûteraient beaucoup plus cher si elles étaient faites par la cité et vu que ces personnes sont à faire les réparations au chemin aboutant aux limites de la cité.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin Laverdure, secondé par l'échevin Laroze.

Que le notaire F. A. Binet soit chargé de préparer un contrat de louage (servitude) pour une période de cinq ans entre la cité de Hull et M. François Grégoire pour le droit de passage d'un égout sur sa propriété rue Courcelette qui sert temporairement à égoutter les propriétés riveraines de la dite rue. Cette servitude temporaire étant limitée à cinq années de la date du contrat et à raison de \$25.00 payable annuellement par la cité de Hull et une remise des arrérages de taxes municipales au 1er mai 1928 sur la dite propriété pour telle servitude. Advenant le cas où la cité de Hull déciderait de discontinuer l'usage de cette partie d'égout passant sur la propriété du dit Grégoire tel contrat prendra fin immédiatement sur avis à cet effet. Que on Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat après qu'il aura été soumis à l'aviseur légal et ratifié par le conseil.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin Boland, secondé par l'échevin Boucher.

Que le rapport conjoint du président des Affaires Litigieuses de l'aviseur légal et de l'ingénieur concernant la réclamation Schecter soit accepté et qu'un montant de \$1,590.75 soit offert à M. Schecter en paiement final de toute réclamation, le tout sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Galleau.

Que l'ingénieur soit autorisé à faire rapport au conseil à la pro-

chaîne assemblée sur l'état des clôtures longeant le chemin conduisant à la Pointe Gatineau.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Galleau:

Que l'ingénieur soit chargé de faire rapport au conseil au sujet des dommages que réclame M. Waters en rapport avec la construction d'un trottoir vis-à-vis sa propriété.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin Laverdure, secondé par le conseil:

Que l'expression des plus vives sympathies de ce conseil soient adressées à l'ex-échevin Hector Leblanc, à l'occasion du décès de son épouse, ainsi qu'à la famille de feu Félix Legault pour le décès de Madame Legault.

Adopté.

28. Proposé par l'échevin Roy, secondé par l'échevin Duquay:

Que l'ingénieur soit chargé de faire rapport au sujet de la réclamation de M. D. St. Martin, rue Lévis.

Adopté.

Hull, le 7 mai 1928.

Hull, le 7 mai 1928.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$50.00 soit employé pour le déplacement d'une borne-fontaine rue Garneau vis-à-vis la demeure de M. Jos. Charbonneau.

(Signé) EDGAR GAUTHIER.

Hull, le 7 mai 1928.

Nous donnons avis de motion qu'à la prochaine assemblée nous proposerons qu'un montant de \$500.00 soit voté pour venir en aide à la Société St-Vincent de Paul de la Paroisse du Très St-Rédempteur.

(Signé) EDGAR GAUTHIER.

ERNEST ROY.

Hull, le 7 mai 1928.

Nous, soussignés, donnons avis de motion que nous proposerons à la prochaine assemblée du conseil que le Trésorier de la cité soit notifié après avoir pris avis de l'Aviseur Légal à faire la perception du canal d'égout de la rue Falardeau qu'à partir de l'acceptation du Règlement No 258 et que l'Aviseur Légal fasse rapport.

(Signé) E. DUQUAY.

E. ROY.

Monsieur l'échevin Boucher donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera que l'Ingénieur soit autorisé à faire faire les réparations au trottoir vis-à-vis la propriété de M. Louis Gendron, rue Dupont.

29. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laverdure:

Que ce conseil ajourne à vendredi le 18 mai 1928.

Adopté.



CANADA

Province de Québec

CITE DE HULL

District de Hull

No 31

SEANCE DU 18 MAI 1928

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dans l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir, vendredi le 18 mai 1928, à laquelle étaient présents: Son Honneur le Maire Théodore Lambert, au fauteuil, et les échevins Z. Gervais, I. Michaud, E. Laramée, A. Moussette, E. Gauthier, C. Boland, Z. Boucher, J. B. Pharand, E. Duquay, E. Roy, J. Laverdure, W. S. Larose, J. Chénier et M. Galipeau formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire:

1. Proposé par l'échevin Laramée, secondé par l'échevin Moussette:

Considérant que la demande faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de faire des travaux d'améliorations locales et d'aqueduc, suivant la demande de M. A. Gauthier, au montant de \$5,365.00 a été approuvée que l'ingénieur soit autorisé à procéder à ces travaux suivant les estimés préparés à cette fin dès que les propriétaires riverains se seront engagés à faire le remboursement du coût de ces travaux suivant la loi des améliorations locales. Que le Maire et le trésorier soient autorisés à escompter un billet pour payer ces dépenses, le tout conformément à l'autorisation reçue le 18 mai courant.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Roy, secondé par l'échevin Boucher:

Que les listes électorales, telles que préparées par le greffier, et soumises à ce conseil ce soir, soient approuvées en y faisant les modifications nécessaires suivant le rapport de l'évaluateur Bédard, en date du 18 mai 1928, lequel est approuvé.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Gervais, secondé par l'échevin Gauthier:



Que le compte de M. Adrien Ferland au montant de \$18.00⁰⁰ pour réparations du chemin menant au dépôt municipal sur le terrain de M. Benedict soit approuvé et payé.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Duquay :

Que l'ingénieur soit autorisé à faire faire les réparations d'urgence aux trottoirs et pavages suivant les recommandations faites par son rapport en date du 14 mai 1928.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Laramee :

Que la soumission de Rideau Motor Sales & Supplies pour fourniture d'un camion Stewart, pour l'usage du département des Incendies, au prix de \$3,500.00 soit acceptée; le paiement pour cet appareil ne devant être fait qu'après que la cité aura reçu le produit de la vente des débetures du règlement No 259.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Larose, secondé par l'échevin Galipeau :

Que le rapport de M. Trudel concernant le posage de lampes et boîtes d'alarme, en date du 18 mai 1928, soit approuvé et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat avec Marchand Electrical Co. Le coût de tels travaux et matériaux ne sera payé qu'après que la cité aura reçu le produit de la vente des débetures du règlement No 259.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Gervais, secondé par l'échevin Michaud :

Que l'ingénieur soit autorisé à faire transporter une douzaine de voyages de pierre chez M. Isaïe Ouellette, chemin d'Aylmer, en règlement final pour toutes réclamations qu'il peut avoir contre la cité, sans préjudice.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Roy :

Que le trésorier soit autorisé de payer à la Société St-Vincent de Paul de la paroisse du Très St-Rédempteur la somme de \$500.00 pour aider à combler le déficit de cette société, suivant avis de motion donné à cet effet à une assemblée antérieure.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Laramée, secondé par l'échevin Moussette :

Qu'une somme de \$710.00 soit versée à la conférence St-Vincent de Paul de la paroisse de St-Joseph de Wrightville pour combler le déficit de cette organisation.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Bolland :

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire faire le déplacement d'une borne-fontaine à l'angle des rues Garneau et Marquette vis-à-vis la propriété de M. Charbonneau, suivant avis de motion donné à cet effet à une assemblée antérieure. Ces travaux ne devant pas coûté plus de \$50.00 à être chargé aux appropriations pour bornes-fontaines.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Laramée, secondé par l'échevin Moussette :

Que permission soit accordée à la Laiterie de Hull Ltée de construire à leurs frais et dépens le trottoir mentionné dans leur demande en date du 16 mai 1928, sous la surveillance et suivant les ordres de l'ingénieur.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Galipeau :

Que permission soit accordée à MM. Evariste Brazeau, Wm. La-roche et Louis St-Laurent, propriétaires sur la rue Kent, de construire à leurs frais et dépens le trottoir devant leurs propriétés suivant leur

demande en date du 15 mai 1928 et suivant les lignes et niveaux et sous la surveillance de l'ingénieur.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Galipeau :

Que l'ingénieur soit autorisé à faire faire les réparations nécessaires à la rue Dollard, entre les rues St-Laurent et St-Bernard, suivant son rapport en date du 18 mai 1928.

Adopté.

Messieurs les échevins Chénier et Galipeau donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront que l'ingénieur soit autorisé à faire faire un raccordement de service d'aqueduc pour desservir la propriété de M. Charbonneau, rue Reboul, suivant le rapport de l'ingénieur en date du 18 mai 1928.

Monsieur l'échevin Duquay donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera de payer la réclamation de M. Denis Fournier et celle de M. Jos. Levesque, 127 rue St-Rédempteur, Hull.

Ajournement sine die.

HULL, 7th mai 1928.

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs:—

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des opérations financières de la Cité de Hull pour l'année commençant le 1^{er} mai 1927 et se terminant le 30 avril 1928, tel que requis par l'article 104 de la Charte de la Cité.

JOS. RAYMOND,

Trésorier de la Cité.

HULL, May 7th, 1928.

To His Worship the Mayor,

Aldermen of the City of Hull.

Gentlemen:—

I have the honour to submit a statement of the financial standing of the City of Hull, from May 1st 1927 to April 30th 1928, as required under the provisions of article 104 of the Charter of the City of Hull.

JOS. RAYMOND,

City Treasurer.

CITE DE HULL

Province de Québec

STATISTIQUES MUNICIPALES AU 1er MAI 1928

MUNICIPAL PARTICULARS AS AT MAY 1st, 1928

Valeur des propriétés imposables	
Value of taxable properties	\$18,593,120.00
Valeur des propriétés non-imposables	
Value of non taxable properties	9,874,680.00
Valeur des propriétés exemptées par règlements	
Value of properties exempted by municipal By-Laws	1,060,775.00
Total	<u>\$29,528,575.00</u>
Taux de la taxe générale sur \$100.00	
General tax on \$100.00	1.50
Valeur de l'actif municipal	3,954,944.01

DETTE PAR DEBENTURES ET FONDS D'AMORTISSEMENT

	Dette	Fonds d'amortisse- ment	Dette nette
Aqueduc	\$1,083,470.00	\$41,728.46	\$1,041,741.54
Corporation général	1,135,300.00	59,892.70	1,075,407.30
Améliorations locales, part des propriétaires	1,453,230.00	210,104.81	1,243,125.19
Palais de Justice	72,500.00	45,866.57	26,633.43
Bons Chemins	34,524.99	8,772.63	25,752.36
	<u>\$3,779,024.99</u>	<u>366,365.17</u>	<u>3,412,659.82</u>

Montant émis suivant la méthode de versements en série \$1,207,524.99

Montant émis suivant la méthode du fonds d'amortissement 2,571,500.00
 Total \$3,779,024.99

Dettes Flottantes 110,000.00

Taxes municipales et autres revenus de l'année 1927-1928 \$552,486.31

Dépenses de l'année 1927-1928 531,830.70

Total des arrérages au 1er mai 1928 261,863.01

Surplus de l'aqueduc de l'année 1927-1928 après avoir payé les intérêts et les fonds d'amortissements 8,898.11

Population en 1927 27,087
 Population en 1917 25,422
 Superficie 4,000 acres

Amortissements locaux 1927 2,500.00
 Amortissements locaux 1928 2,500.00

Total \$105,000.00

Dépenses annuelles

Population 1917 25,422
 Population 1927-1928 27,087
 Population 1928-1929 27,087
 Population 1929-1930 27,087

Total \$105,000.00

Les règlements numéros 328 et 329 autorisent un emprunt en argent aux montants de \$145,000.00 et \$65,000.00 respectivement; mais le coût des travaux ayant été moindre, l'emprunt en a été limité

DETTES PAR DEBENTURES

La dette totale par débetures était de \$3,526,024.99 au 1^{er} mai 1927. Durant l'année des émissions ont été faites pour \$358,000.00 et un montant de \$195,000.00 de débetures a été racheté, dont \$85,000.00 avec le fonds d'amortissement et \$20,000.00 avec le compte courant. Ces chiffres établissent que la dette est de \$3,779,024.99 au 1^{er} mai 1928, soit une augmentation de \$253,000.00 durant l'année.

Le détail des débetures payées ainsi que celui des émissions de l'année est comme suit :

Débetures payées :

Règle- ment No	Montant	Taux	Date de l'émission	Objet
85	\$30,000.00	5%	1902	Pont.
86	37,000.00	5%	1902	Aqueduc et éclairage.
2 Ed. VII	18,000.00	5%	1902	Aqueduc et bâtisses.
246	14,500.00	5% (série)	1924	Déficit, améliorations locales et aqueduc
247	3,500.00	5%	" 1925	Améliorations locales.
254	2,000.00	5%	" 1926	Aqueduc-feu-éclairage.

Total. . . \$105,000.00

Débetures émises :

			Echéance	
258	\$108,500.00	5%	1947	Egouts.
260	75,000.00	5%	1928-1947	Trottoirs.
261	127,000.00	5%	1928-1947	Pavages.
262	47,500.00	5%	1947	Aqueduc.

Total. . . \$358,000.00

Les règlements numéros 258 et 262 autorisaient un emprunt en série aux montants de \$145,000.00 et \$65,000.00 respectivement; mais le coût des travaux ayant été moindre, l'emprunt en a été limité

à \$108,500.00 pour le règlement 258 et à \$47,500.00 pour le règlement 262.

Par un arrêté en conseil du Gouvernement de Québec, les émissions des règlements 258 et 262 seront renouvelées en 1947, date de leur échéance, par une autre émission en série.

Sans considérer les intérêts accrus qui ont été payés par les acquéreurs lors de la livraison des débentures vendues, le prix obtenu a été de 99.392 en septembre 1927 pour les \$202,000.00 des règlements Nos 260 et 261, pour les règlements Nos 258 et 262 au montant total de \$156,000.00 l'offre de 102.76 a été acceptée en janvier 1928, donnant une moyenne de 100.86 pour les ventes de l'année.

Le total de la dette est classifié comme suit :

Corporation, compte général :

Bâtisses, outillage, etc.	\$613,726.00
Part de la cité dans les améliorations locales	255,782.00
Ouvertures de rues	132,292.00
Construction de ponts	75,500.00
Eclairage et système hydro-électrique	58,000.00

\$1,135,300.00

Aqueduc 1,083,470.00

Améliorations locales 1,453,230.00

Palais de Justice 72,500.00

Bons chemins 34,524.99

Grand total \$3,779,024.99

Le pourcentage de la dette consolidée par débentures en rapport avec l'évaluation totale de la cité de Hull est de 12.79% qui se répartit comme suit :

Compte général de la construction 3.84%

Aqueduc 3.67%

Améliorations locales 4.92%

Palais de Justice 0.24%

Bons chemins 0.12%

Soustraction faite de l'évaluation des propriétés exemptées du paiement des taxes municipales, mais payant les taxes imposées pour améliorations locales et d'aqueduc le pourcentage est de 20.33% soit une augmentation de 0.91% depuis le rapport financier du 1er mai 1927. Cette différence a été occasionnée par les emprunts sur règlements pour travaux d'améliorations locales et d'aqueduc.

La limite d'emprunt fixée par l'article 373 de la charte de la cité est de 25% de l'évaluation des immeubles imposables ou temporairement exemptées de taxes, par règlements. Or, l'évaluation de ces immeubles étant de \$18,593,120.00 pour les propriétés imposables et de \$1,060,775.00 pour les exemptions, par règlements, soit un total de \$19,653,895.00, les emprunts sont limités à \$4,913,475.00. La dette actuelle par débtentures étant de \$3,779,025.00, la marge d'emprunt est de \$1,334,450.00.

Durant l'année 1928-1929 les débtentures suivantes deviendront échues :

Règle- ment No.	Montant	Taux	Date de l'émission	Objet
193	\$155,000.00	6%	1918	Consolider la dette.
13	500.00	5%	1908	Améliorations locales.
23	2,200.00	6%	1921	
194	15,000.00	6%	1918	Annouer la cité.
246	15,000.00	5% (série)	1924-64	Déficit, améliorations locales, aqueduc.
247	3,500.00	5%	1926-48	Améliorations locales.
254	2,500.00	5%	1926-56	Aqueduc, feu, éclairage.
260	1,000.00	5%	1927-47	Trottoirs.
261	4,000.00	5%	1927-47	Pavages.
262	500.00	5%	1927-47	Aqueduc.
258	1,000.00	5%	1927-47	Egouts.
Total..	\$200,200.00			

Les émissions des règlements Nos 13, 23 et 194 seront payées avec le fonds d'amortissement. Celle du règlement No 193 le sera par le produit d'une nouvelle émission en série à 4½% pour un montant de \$125,000.00 et la balance \$30,000.00 avec le fonds d'amortissement. Quant aux autres règlements, Nos 246-247-254-260-261-262 et 258 qui sont des émissions en série, le compte courant de l'aqueduc et celui de la corporation doivent en pourvoir le paiement.

IV DETTE FLOTTANTE

Au 30 avril 1928 le total des billets sous escompte est de \$110.000.00; soustraction faite de \$74,353.34 couvert par le règlement 259 et de \$6,364.24 en caisse au compte général de l'aqueduc et de la corporation la balance à payer sur la dette flottante avec le compte courant est de \$29,282.42 soit une augmentation de \$4,931.72 durant l'année.

Cette différence est plus que couverte par l'augmentation des arrérages de taxes municipales et d'eau depuis le 1er mai 1927. Cette augmentation est comme suit :

Taxes municipales.....	\$20,258.81
------------------------	-------------

Taxes d'eau.....	4,062.51
------------------	----------

Taxes d'arrosage.....	553.33
-----------------------	--------

Taxes d'enlèvement de la neige.....	358.10
-------------------------------------	--------

Total.....	\$25,232.75
-------------------	--------------------

FONDS D'AMORTISSEMENT

Les montants des dépôts et des intérêts annuels accumulés au fonds d'amortissement forment au 1er mai 1928 un total de \$366,365.17 ce qui représente 9.7% de la dette consolidée par débentures. Le pourcentage de ce fonds en dépôt pour chaque département comparé avec la dette respective de ces départements est comme suit :

Pour dette de l'aqueduc.	3.9%
des Améliorations locales.	14.5%
“ “ du Palais de Justice.	63.3%
“ “ des Bons Chemins.	25.4%
du compte général.	5.3%

Les transactions de ce compte durant l'année ont été les suivantes :

Montant au 1er mai 1927.	\$382,745.89
Intérêts reçus sur placements.	13,669.71
Dépôts en argent.	54,949.57

\$451,365.17

Petit pour payer les débentures des
règlements Nos 85-86 et 2 Edw.

VII. 85,000.00

Balance au 1er mai. . . . \$366,365.17

Cette balance est composée de \$174,700.00 en débentures de la Puissance du Canada, de débentures de la Cité de Hull, et de \$191,665.17 en argent déposé à la Banque Provinciale du Canada et au bureau du Trésorier Provincial. Le tableau qui suit en donne le détail :

Puissance du Canada:	5%	1928	\$50,000.00
Cité de Hull, règlement No 254	5%	1928-30	7,500.00
“ “ “ “ 23	6%	1941	1,000.00
“ “ “ “ 193	6%	1928	15,200.00
“ “ “ “ 194	6%	1928	9,000.00
“ “ “ “ 231	5½%	1962	13,000.00
“ “ “ “ 234	5½%	1947	7,000.00
“ “ “ “ 230	5½%	1942	5,000.00
“ “ “ “ 247	5%	1928	62,000.00
“ “ “ “ 75	4%	1929	1,000.00
“ “ “ “ 15	5%	1941	4,000.00

Total des débetures \$174,700.00

Dépôts en argent :

Banque Provinciale; re amélioration locales.	\$79,104.81
“ “ re aqueduc.	31,836.02
“ “ re compte corporation.	21,667.28
Tresorier Provincial; re aqueduc.	392.44
“ “ re compte corporation.	4,025.42
“ “ re Palais de Justice.	45,866.57
“ “ re bons chemins.	8,772.63

Total des argents \$191,665.17

TABEAU DES MONTANTS DEPOSES OU RETIRES DU FONDS D'AMORTISSEMENT DU
1er MAI 1927 au 1er MAI 1928

SYNOPSIS OF AMOUNT DEPOSITED TO OR DRAWN FROM THE SINKING FUND FROM
MAY 1st, 1927 TO MAY 1st 1928

	Montant au 1er mai 1927	Intérêts reçus	Déposé	Retiré	Montant au 1er mai 1928
	Amount as at May 1st, 1927	Interests received	Deposited	Drawn	Amount as at May 1st, 1928
Aqueduc				32,200.00	41,728.46
Water Works	\$59,394.30	1,357.28	13,176.88		
Améliorations locales					210,104.81
Local improvements..	183,060.27	7,895.40	19,149.14		
Palais de Justice . . .	43,618.90	1,279.52	968.15		45,866.57
Bons chemins	8,082.13		690.50		8,772.63
Compte général	88,590.29	3,137.51	20,964.90	52,800.00	59,892.70
	\$382,745.89	13,669.71	54,949.57	85,000.00	366,365.17

**INTERETS, FONDS D'AMORTISSEMENT ET DEBENTURES
DES EMISSIONS EN SERIE A PAYER DURANT L'ANNEE
1928-1929 AVEC LE REVENU GENERAL DE L'ANNEE**

	Intérêts	Fonds d'amor- tissement	Débetures	Total
Aqueduc.	\$53,582.87	12,522.88	2,795.00	68,900.75
Corporation.	58,525.63	17,459.04	9,000.00	84,984.67
Palais de Jus- tice.	2,900.00	968.15		3,868.15
Bons chemins		690.50		690.50
Améliorations lo- cales	77,274.50	19,149.14	15,705.00	112,128.64
	\$192,283.00	50,789.71	27,500.00	270,572.71

En 1927-1928 le total des intérêts, du fonds d'amortissement et des débetures à payer avec le fonds général était de \$251,826.07. Pour l'année 1928-1929 il est de \$270,572.71. Ces chiffres montrent une augmentation de \$18,746.64 qui s'explique comme suit:

	Année 1927-28	Année 1928-29	Diffé- rence en plus	Diffé- rence en moins
Aqueduc.	\$67,310.88	68,900.75	1,589.87	
Corporation.	90,803.20	84,984.67		5,818.53
Palais de Justice	3,868.15	3,868.15		
Bons chemins.	690.50	690.50		
Améliorations locales	89,153.34	112,128.64	22,975.30	
	\$251,826.07	270,572.71	24,565.17	5,818.53

Les intérêts sur débetures deviendront échus aux dates suivantes:

1er mai	\$91,314.50	1er novembre	\$89,098.50
1er août	2,700.00	1er février	2,700.00
1er septembre ..	1,875.00	1er mars	1,875.00
1er octobre	1,360.00	1er avril	1,360.00
Total	\$97,249.50		\$95,033.50

Le taux des intérêts sur la dette par débetures est comme suit :

27,000.00	00,000.00	22,000.00	10,000.00	20,000.00
10,180.48	\$234,300.00	à	4%	\$9,372.00
	227,500.00	à	4½%	10,237.50
61,208.8	1,972,500.00	à	5%	98,625.00
60,000	1,009,500.00	à	5½%	55,522.50
10,821.21	300,700.00	à	6%	18,042.00
	34,524.00	à	2% d'amortissement	
17,276,072	<u>00,000.00</u>	17,276,072	<u>00,000.00</u>	
	\$3,779,024.00		\$191,799.00	

En ajoutant à ce montant de \$191,799.00 les intérêts des débetures non vendues des règlements Nos. 258 et 262, viz: \$54,000.00 à 5%—\$2,700.00 et en retranchant les intérêts sur les débetures échéant avant le 1er mai 1929, viz: \$2,216.00 on obtiendra les intérêts sur débetures à payer durant l'année 1928-1929, viz: \$192,283.00.

ACTIF

Fonds d'amortissement au 1er mai 1928..	\$366,365.17
Balance en caisse au 1er mai 1928..	12,158.32
Taxes municipales et améliorations locales au 1er mai 1928..	183,338.30
Taxes d'eau au 1er mai 1928..	75,213.94
Taxes d'arrosage au 1er mai 1928..	2,104.43
Taxes pour l'enlèvement de la neige au 1er mai 1928..	1,206.34
Autres redevances, taxes d'affaires, muni- cipalité de la Pointe Gatineau, etc...	2,000.00
	<u>\$642,386.50</u>

BIENS, MEUBLES ET IMMEUBLES:

CORPORATION

Terrains..	\$ 111,355.39
Bâtisses..	60,898.92
Machines et meubles..	102,281.32
Ponts..	99,561.27
Pavages, égouts et trottoirs..	1,449,489.53
Système d'éclairage et d'alarme...	68,740.41
	<u>\$1,892,326.84</u>

AQUEDUC

Terrains..	185,872.68
Bâtisses..	38,349.68
Machines et meubles..	130,753.75
Tuyaux d'aqueduc..	1,065,254.56
	<u>\$1,420,230.67</u>

Total de l'actif. \$3,954,944.01

PASSIF

Dette consolidée par débentures	\$3,779,024.99
Dette Flottante	110,000.00
Total du passif	\$3,889,024.99
Surplus de l'actif sur le passif	65,919.02
Total	\$3,954,944.01

Après avoir réduit de l'actif une somme de \$68,619.28 pour dépréciation dont \$68,585.12 pour le compte de la Corporation et \$20,034.16 pour celui de l'aqueduc, lesquels montants sont égalisés par les dépôts faits au fonds d'amortissement y compris les intérêts et les débentures émises en série échues durant l'année, le surplus de l'actif a augmenté de \$23,732.99.

Ce montant est composé de \$3,077.44 obtenu comme prime sur la vente des débentures et la balance \$20,655.55 est la différence entre les revenus ordinaires et les dépenses ordinaires.

Primes sur la vente des débentures	\$3,077.44
Balance	\$20,655.55
Total	\$23,732.99

RAPPORT SUR LES APPROPRIATIONS ET LES DEPENSES DE L'ANNEE

Taxes municipales et améliorations locales	334,000.00	316,963.97	983.03	
Taxes des locataires	9,000.00	11,606.56	2,606.56	
Taxes sur procédures judiciaires	3,868.15	3,868.15		
Taxes sur amusements	8,200.00	7,744.40		455.60
Taxes sur les chiens	800.00	730.00		70.00
Taxes d'affaires	24,000.00	21,637.54		2,362.46
Licences de charretiers	12,000.00	11,959.90		141.00
Cour du Recorder	17,000.00	8,646.20		8,353.80
Divers	131.85	7,447.75	315.90	7,131.85
Surplus de vente pour taxes	151,725.00	150,882.64	82.64	301.00
Intérêts accrus sur déventures	1,700.00	5,974.59	5,974.59	
Gouvernement fédéral, reégout	5,200.00	3,104.29	104.29	
DERPENSES	399,000.00	379,765.09	9,083.98	28,318.89
		19,234.91	19,234.91	
	399,000.00	399,000.00	28,318.89	28,318.89

DERPENSES

DEBOURSES

	Appropriations	Payé	En plus	Différence
Fonds d'amortissement.....	\$41,772.69	\$41,772.69		
Débetures règlement No 246.....	13,390.00	13,390.00		
Débetures règlement No 247.....	3,500.00	3,500.00		
Débetures règlement No 254.....	1,100.00	1,100.00		
Intérêts sur débetures.....	127,252.50	126,861.50		391.00
Esoûptes et intérêts.....	9,000.00	4,661.45		4,338.55
Département de Feu				
Salaires.....	44,050.00	43,923.50		126.50
Entretien.....	57,700.00	57,709.96	9.96	371.12
Département de Police				
Salaires.....	30,450.00	30,343.05		106.95
Entretien.....	4,300.00	4,290.13		9.87
Département de Lumière				
Salaires.....	4,700.00	4,699.92		
Entretien.....	1,075.00	1,073.11		
Département de Santé				
Salaires.....	4,200.00	4,200.00		
Entretien.....	1,525.00	2,130.43		605.43
Assistance publique.....	14,300.00	16,251.57		1,951.57
Ligue d'Hygiène Sociale Hull.....	1,000.00	2,000.00		1,000.00
Asiles, écoles de réforme et prisons.....	8,000.00	8,589.03		589.03

TABLEAU DES DESPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE

DEBOURSES

	Appropriations	Payé	Différence	
			En plus	En moins
Subventions.....	5,000.00			5,000.00
Ecole Technique de Hull..	10,000.00	10,000.00		
Système Hydro-électrique				
Salaires.....	2,200.00	2,200.08	.08	
Entretien.....	550.00	588.82	38.82	
Salaires finances.....	15,537.50	15,599.20	61.70	
Département de l'Evaluateur..	450.00	431.72		18.28
Département de l'Ingénieur..	250.00	263.84	13.84	
Entretien Hôtel-de-Ville..	1,450.00	1,641.75	191.75	
" des Parcs	675.00	822.77	147.77	
" des Trottoirs.....	1,100.00	2,188.00	1,088.00	
" des Egouts.....	4,000.00	5,627.94	1,627.94	
" des Barrières.....	1,000.00	913.72		86.28
" des Rues Pavées.....	6,500.00	6,906.25	406.25	
Dépenses légales.....	1,000.00	978.76		21.24
Donnages.....	1,500.00	2,110.37	610.37	
Papeterie et téléphones.....	2,400.00	2,764.21	364.21	
Assurances.....	2,300.00	2,475.70	175.70	
Rues.....	3,381.31	5,931.77	2,550.46	
Imprévues.....	19,891.00	8,954.60		10,936.40
Annonces de la Cité.....	1,500.00	992.97		507.03

DEBOURSES

[illegible]

AQUEDUC

4120.00 RECETTES 11325.41 11325.41

Appropriations 6142.10
Reçu 20007.50

Différence
En moins En plus

Taxes d'eau..... \$145,100.00 143,175.47
Taxes d'arrosage..... 3,600.00 3,065.74
Enlèvement de la neige..... 1,300.00 1,247.26
Recettes des salaires..... 1,000.00 313.94

Allocation des salaires..... \$150,000.00 \$147,488.47
Commodités..... 2,000.00 2,511.53
Entretien matériel..... 2,500.00 9,525.02

Entretien matériel..... \$150,000.00 150,000.00
Entretien matériel..... 2,500.00 2,417.30
Entretien matériel..... 2,500.00 2,133.12

Entretien matériel..... 15,520.00 11,322.80
Entretien matériel..... 21,631.20 21,814.42
Entretien matériel..... 3,900.00 3,900.00

Entretien matériel..... 5,010.00 5,010.00
Entretien matériel..... 15,119.22 14,119.22
Entretien matériel..... 22,403.40 24,094.00

Entretien matériel..... 14,440.00 6,972
Entretien matériel..... 7,610.00

En moins En plus

374

2,511.53
5,335.02

2,511.53
5,335.02

1,111.52
554.40
30.02

11325.41

11325.41

DEBOURSES

	Appropriations	Payé	Différence	
			En moins	En plus
Intérêts sur débentures.	\$54,634.00	54,634.00		
Fonds d'amortissement.	13,176.88	13,176.88		
Débentures, Règ. Nos 246 et 254. .	2,010.00	2,010.00		
Escomptes et intérêts.	3,300.00	3,300.00		
Salaires, employés réguliers. . . .	27,937.50	27,847.45		90.05
Entretien Château d'eau.	12,250.00	11,925.60		324.40
Réparations des services.	9,850.00	8,138.75		1,711.25
Entretien bornes fontaines.	5,750.00	6,012.90	262.90	
Entretien tuyaux principaux. . . .	2,000.00	1,413.99	586.01	
Enlèvement de la neige.	2,450.00	5,282.02	2,832.02	
Chlorination.	3,300.00	5,151.85	1,851.85	
Arrosage des rues.	3,600.00	2,958.99		641.01
Dégelage des services.	1,150.00	974.34		175.66
Papeterie.	450.00	369.90		80.10
Imprevues.	7,641.62	367.63		7,273.99
Domages.	500.00			500.00
	\$150,000.00	143,564.30	4,946.77	11,382.47
		6,435.70	6,435.70	
	\$150,000.00	150,000.00	11,382.47	11,382.47

VORÉDNC

SPECIALE DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES MUNICIPALES DE QUEBEC

STANDARD ORDINANCES
4
1
9
7
2
2

RECETTES ORDINAIRES

Le montant prévu dans les estimés de l'année comme revenu ordinaire a été fixé à \$549,000.00, savoir \$399,000.00 pour la Corporation et \$150,000.00 pour l'aqueduc. Le revenu a cependant atteint la somme de \$552,486.31 dont \$400,023.90 pour le compte de la Corporation et \$152,462.41 pour celui de l'aqueduc.

Comme la perception a été de \$527,253.56 il en résulte que les arrérages ont augmentés de \$25,232.75. Le détail de ces chiffres en est comme suit :

	Montant perçu	Augmentation des arrérages	Total du revenu
Corporation.	\$379,765.09	\$20,258.81	\$400,023.90
Aqueduc.	147,488.47	4,973.94	152,462.41
Total.	\$527,253.56	25,232.75	552,486.31

Dans les calculs qui établissent ces chiffres l'évaluation de \$168,000.00 pour les réseaux de lignes téléphoniques et électriques est comprise.

DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires qui avaient atteint le montant de \$542,119.89 en 1926-1927 ont été réduites à \$531,830.76 durant l'année 1927-1928, y compris les intérêts, le fonds d'amortissement et les émissions de débetures en série échues. Le détail de ces chiffres est contenu dans ce rapport sous la rubrique "Rapport sur les appropriations et les dépenses de l'année". En comparant les appropriations de l'année pour dépenses ordinaires au montant de \$549,000.00 avec les dépenses autorisées, savoir: \$531,830.76 il reste une balance de \$17,169.24 dont \$6,435.70 pour l'aqueduc et \$10,733.54 pour la corporation.

Ces détails comparés avec les montants perçus et le revenu de l'année se résumeront comme suit:

	Total des estimés	Total des dépenses	Balance
Corporation	\$399,000.00	\$388,266.46	10,733.54
Aqueduc	150,000.00	143,564.30	6,435.70
Total	\$549,000.00	531,830.76	17,169.24
	Total des dépenses	Montant perçu en plus	en moins
Corporation	\$388,266.46	379,765.09	8,501.37
Aqueduc	143,564.30	147,488.47	3,924.17
	\$531,830.76	527,253.56	4,577.20
Différence en moins		4,577.20	8,501.37
	\$531,830.76	531,830.76	8,501.37
	Total du revenu	Total des dépenses	Différence
Corporation	\$400,023.90	388,266.46	11,757.44
Aqueduc	152,462.41	143,564.30	8,898.11
Total	\$552,486.31	531,830.76	20,655.55
Prime sur vente de dé- betures			3,077.44
Augmentation de l'actif			\$23,732.99

ETAT COMPARATIF DES MONTANTS DEBOUTS DURE

Per- cen- tage	MONTANTS DEBOUTS CHAQUE		
	Moyenne par jour		
	1926-27	1927-28	Plus
49.72 Pour fonds d'amortissement, intérêts, escomptes et émissions en séries	718.80	724.40	5.60
09.71 Département de Feu	144.56	141.46	
06.51 Département de Police	94.41	94.89	.48
05.93 Département de santé, assistance publique, marché, écoles de réforme, asiles et entretien des prisonniers	82.69	86.47	3.78
01.55 Département de lumière et usine électrique	27.77	22.58	
00.08 Département de l'Évaluateur	.96	1.18	.22
00.05 Département de l'Ingénieur	4.23	.72	
05.24 Salaires des employés réguliers de l'Aqueduc	76.49	76.29	
02.93 Salaires des employés réguliers du département des finances, auditeurs, aviseur légal, évaluateurs, reviseurs, gardien	40.83	42.74	1.91
03.11 Réparations des services, tuyaux principaux, bornes-fontaines et dégelage	61.42	45.32	
03.21 Chlorination, château d'eau (entretien)	49.67	46.79	
04.24 Rues, parcs, trottoirs, barrières, égouts, ponts	88.18	61.80	
01.55 Arrosage, enlèvement de la neige	19.82	22.58	2.76
00.31 Entretien Hôtel-de-Ville	6.14	4.50	
00.58 Dommages, dépenses légales	9.23	8.46	
01.27 Papeterie, assurances, élections, frais de publicité, remboursements re vente pour taxes, annonces de la cité	20.62	18.47	
01.75 Imprévues	9.29	25.54	16.25
00.37 Ligue d'Hygiène Sociale de Hull	2.74	5.48	2.74
01.89 Ecole Technique de Hull (octroi)	27.40	27.40	
100.00	\$1,485.25	1,457.07	33.74
		28.18	28.18
	\$1,485.25	1,485.25	61.92

**LES ANNEES 1926-27 ET 1927-28; AINSI QUE LA MOYENNE DES
JOUR POUR LES MEMES ANNEES**

Différence Total dépense Différence
Moins 1926-27 1927-28 Plus Moins

	262,360.78	264,406.52	2,045.74	
3.10	52,765.36	51,633.46		1,131.90
	34,461.49	34,633.18	171.69	
	30,182.93	31,562.00	1,379.07	
5.19	10,135.61	8,241.93		1,893.68
	348.95	431.72	82.77	
3.51	1,542.78	263.84		1,278.94
.20	27,919.03	27,847.45		71.58
	14,903.08	15,599.20	696.12	
16.10	22,417.38	16,539.98		5,877.40
2.88	18,131.07	17,077.45		1,053.62
26.38	32,186.29	22,556.41		9,629.88
	7,233.41	8,241.01	1,007.60	
1.64	2,242.68	1,641.75		600.93
.77	3,369.97	3,089.63		280.34
2.15	7,526.79	6,743.00		783.79
	3,392.29	9,322.23	5,929.94	
	1,000.00	2,000.00	1,000.00	
	10,000.00	10,000.00		
61.92	542,119.89	531,830.76	12,312.93	22,602.06
		10,289.13	10,289.13	
61.92	542,119.89	542,119.89	22,602.06	22,602.06

Ce tableau montre que la cité a déboursé chaque jour une moyenne de \$1,457.07 pour les dépenses ordinaires de l'année dont \$724.40 pour les intérêts et le fonds d'amortissement et la balance \$732.67 pour les autres dépenses d'administration, d'entretien, de réparations, etc.

Ce montant de \$1,457.07 représente une réduction de \$28.18 sur les déboursés de même nature en 1926-1927, et cela malgré les dépenses chargées au compte des imprévus pour la construction d'un égout au lac Flora en prévision de l'établissement d'un parc.

	75.875.1	60.200.12	60.221.06	
20.202.1		20.142.2	19.221.01	01.2
	77.22	27.122	26.212	
10.252.1		40.202	27.212.1	13.2
20.17		24.142.22	20.212.22	02.
	27.202	62.202.21	20.202.21	
04.772.2		20.202.21	20.712.22	01.21
20.220.1		24.770.71	70.121.21	22.2
22.222.2		14.222.22	22.221.22	22.22
	60.700.1	10.142.2	24.222.7	
20.202		27.142.1	20.212.2	10.1
40.222		20.220.2	20.222.2	77.
27.227		60.242.2	27.722.7	21.2
	40.222.2	22.222.2	22.222.2	
	60.200.1	60.200.2	60.200.1	
		60.200.01	60.200.01	
20.202.22	20.212.21	27.202.127	22.211.242	20.12
	21.222.01	21.222.01		
20.202.22	20.202.22	22.211.242	22.211.242	20.12

RAPPORT DES OPERATIONS FINANCIERES DE LA CITE DE HULL DURANT L'ANNEE COMMENCANT LE 1er MAI 1927 ET SE TERMINANT LE 30 AVRIL 1928.

FINANCIAL REPORT OF THE CITY OF HULL FOR THE YEAR COMMENCING MAY 1st, 1927, AND ENDING APRIL 30th, 1928.

CORPORATION

RECETTES ORDINAIRES — ORDINARY RECEIPTS

Taxes Municipales	
Municipal taxes	\$316,963.97
Taxes des locataires	
Tenant's taxes	11,606.56
Taxes d'amusements	
Amusements taxes	\$16,229.93
Moins part du Gouvernement	
Less Government's share	8,485.53
	<u>7,744.40</u>
Procédures judiciaires	
Judicial proceedings	3,868.15
Taxes sur les chiens	
Taxes on dogs	730.00
Taxes d'affaires	
Business taxes	21,697.54
Licences de charretiers	
Licenses on cabmen	1,959.00
Cour du recorder	
Recorder's Court	8,646.20
Divers	
Sundries	447.75
Surplus de vente pour taxes	
Surplus from sale for taxes	82.64
Intérêts accrus sur débetures	
Accrued interests on debentures	5,974.59
Gouvernement fédéral re égouts	
Federal Government, re sewers	104.29
Total des recettes ordinaires	
Total ordinary receipts	<u>\$379,765.09</u>

RÉCEPTESS EXTRAORDINAIRES
EXTRAORDINARY RECEIPTS

FINANCIAL REPORT OF THE CITY OF MONTREAL
 COMMENCING MAY 1st 1927 AND ENDING APRIL 30th 1928

Balance en caisse au 1er mai 1927:

Cash balance to the 1st May, 1927:

Compte courant.	
Current account.	\$43,616.81
Fonds spécial, Règ. 232	
Special Fund, By-law 232	933.83
Fonds spécial, Règ. 233	
Special Fund, By-law 233	3,860.25
Fonds spécial, re dépôt en	
garantie	
Special Fund, re guarantee	
cheque	1,000.00
	49,410.89

Produit des débentures:

Proceeds from debentures:

Règlement No 258	
By-law No. 258	\$111,494.60
Règlement No 260	
By-law No. 260	74,544.00
Règlement No 261	
By-law No. 261	126,227.84
Règlement No 262	
By-law No. 262	48,811.00
	361,077.44

Retiré du Fonds d'amortissement:

Drawn from Sinking Fund:

Pour payer debentures du
 To redeem debentures of

Règ. No 17—By-law No. 17	30,000.00
Règ. No 86—By-law No. 86	37,000.00
Règ. No 2 Edw. VII	18,000.00
	85,000.00

Intérêts sur placements du fonds d'amortissement

Interests on Sinking Fund investments... **\$13,669.71**

Total des recettes extraordinaires... **\$509,158.04**

Total extraordinary receipts

Total des recettes ordinaires

Total ordinary receipts... **\$379,765.09**

Grand total **\$888,923.13**

CORPORATION

DEBOURSES. ORDINAIRES—ORDINARY DISBURSEMENTS

Fonds d'amortissement:

Sinking Fund:

Compte général

General account **\$20,964.90**

Améliorations locales

Local improvements **19,149.14**

Bons chemins

Good Roads **690.50**

Palais de Justice

Court House **968.15**

\$41,772.69

Débetures en série:

Serial debentures:

Règlement No 246

By-law No. 246 **\$13,390.00**

Règlement No 247

By-law No. 247 **3,500.00**

Règlement No 254

By-law No. 254 **1,100.00**

17,990.00

Intérêts sur débetures
Interest on debentures 126,861.50

Escomptes et intérêts

Discounts and interests 4,661.45

Département du Feu — Fire department:

Salaires—Salaries 43,923.50

Entretien—Maintenance 7,709.96

Département de Police—Police department:

Salaires—Salaries 30,343.05

Entretien—Maintenance 4,290.13

Département de Lumière—Lighting Department:

Salaires—Salaries 4,699.92

Entretien—Maintenance 753.11

Département de Santé—Health Department:

Salaires—Salaries 4,200.00

Entretien—Maintenance 2,130.43

Assistance Publique—Public Charities 16,251.57

Ligue d'Hygiène Sociale de Hull

Hull Social Hygiene League 2,000.00

Asiles, écoles de réforme et prisons

Asylum, Reformatory School and jail 8,589.03

Commission de l'Ecole Technique (octroi)

Hull Technical School Commission (grant) 10,000.00

Système Hydro-électrique—Hydro-Electric System:

Salaires—Salaries 2,200.08

Entretien—Maintenance 588.82

Salaires département des Finances

Salaries Finance Department 15,599.20

Entretien—Bureau de l'Évaluateur

Maintenance—Assessor's Office 431.72

Entretien—Bureau de l'Ingénieur 263.84

Maintenance—Engineer's Office

Entretien de l'Hôtel-de-Ville

Maintenance—City Hall 1,641.75

Entretien des Parcs	822.77
Maintenance—Parks	
Entretien des trottoirs	
Maintenance—Sidewalks	2,188.00
Entretien des égouts	
Maintenance—Sewers	5,627.94
Entretien des barrières	
Maintenance—Gates	913.72
Entretien des rues pavées	6,906.25
Maintenance—Paved streets	
Entretien des rues	
Maintenance—Streets	5,931.77
Dépenses légales	
Legal expenses	978.76
Dommages—Damages	2,110.87
Impressions et papeterie	
Printing and Stationery	2,764.21
Assurances—Insurances	2,475.70
Imprévues—Incidentals	8,954.60
Pont de la Gatineau	
Gatineau Bridge	\$889.95
Moins montant reçu de la Pointe Gatineau	
Less amount received from Gati- neau Point	723.99
	165.96
Annonces de la Cité	
Advertisements	992.97
Marché de Hull—Hull Market	517.67
Moins montant perçu	
Less amount collected	126.70
	390.97
Frais de publication re vente pour taxes	
Publication fees re sale for taxes	140.22
Total des déboursés ordinaires	
Total ordinary disbursements	\$388,266.46

DEBOURSES EXTRAORDINAIRES EXTRAORDINARY DISBURSEMENTS

Billets dus au 1er mai 1927.....	
Notes maturing May 1st, 1927.....	\$125,000.00
Billets dus au 1er mai 1928.....	
Notes maturing May 1st, 1928.....	110,000.00
Billets payés durant l'année.....	
Notes paid during year.....	15,000.00
Déventures des règlements Nos 17, 86 et 2	
Edw. VII payées avec le fonds d'amortis-	
sement	
Debentures of By-Laws Nos. 17, 86 and 2	
Edw. VII paid with Sinking Fund.....	85,000.00
Déposé au fonds d'amortissement.....	
Sinking Fund deposit.....	
Intérêts reçus sur placements.....	
Interests received on investments.....	13,669.71
Dépenses sur règlements:	
Disbursements on By-Laws:	
No. 258 re Egouts—Sewers.....	\$100,168.66
No. 259 re dette—Debt.....	264.74
No. 260 re trottoirs	
No. 260 re sidewalks.....	74,193.96
No. 261 re pavages—pave-	
ment.....	94,094.63
No. 262 re aqueduc—water	
works.....	54,266.03
Dépenses sur route Hull-Mon-	
tréal re pavage.....	
Expenses on—Montreal-Hull	
Road re pavement.....	38,444.84
	\$361,432.86

Balance au 1er mai 1928:	
Balance as at May 1st, 1928:	
Caisse-compte courant	
Cash, current account	19,760.02
Fonds spécial Rég. No 232	
Special Fund By-Law 232	933.83
Fonds spécial Rég. No 233	
Special Fund By-Law 233	3,860.25
Fonds spécial re. (dépot. en: garantie	
Special Fund re. guarantee deposit	1,000.00
	<u>\$25,554.10</u>

Total des déboursés extraordinaires	
Total extraordinary disbursements	\$500,656.67
Total des déboursés ordinaires	
Total ordinary disbursements	<u>\$388,266.46</u>
Grand total	<u>\$888,923.13</u>

DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC WATER WORKS DEPARTMENT

RECETTES ORDINAIRES — ORDINARY RECEIPTS

Taxes d'eau—Water rates	\$143,175.47
Taxes d'arrosage—Street Sprinkling	3,065.74
Taxes d'enlèvement de la neige—Snow removal	1,247.26
Total des recettes ordinaires	<u>\$147,488.47</u>
Total ordinary receipts	

Balance:—Caisse au débit le 1er mai 1928	
Debit cash as at May 1st, 1928	13,395.78
	<u>\$160,884.25</u>

DEBOURSES ORDINAIRES—ORDINARY DISBURSEMENTS

Intérêts sur débetures	Interests on debentures	\$54,634.00
Fonds d'amortissement	Sinking Fund	13,176.88
Débetures en série, Règlements 246 et 254	Serial debentures, By-Laws 246 and 254	42,010.00
Eskomptes et intérêts	Discounts and interests	13,300.00
Salaires des employés réguliers	Permanent employees' salaries	27,847.45
Entretien et réparations au Château d'eau	Repairs and maintenance at Pump-house	11,925.60
Réparations des services	Repairs to services	8,138.75
Entretien des bornes fontaines	Hydrants' maintenance	6,012.90
Entretien des tuyaux principaux	Main pipes maintenance	1,413.99
Enlèvement de la neige	Snow removal	5,282.02
Chlorination	Chlorination	5,151.85
Arrosage des rues	Street Sprinkling	2,958.99
Dégelage des services	Thawing of services	974.34
Papeterie	Stationery	369.90
Imprévues	Incidentals	367.63
Total des déboursés ordinaires		\$143,564.30
Total ordinary disbursements		\$143,564.30
Caisse au débit le 1er mai 1927	Debit cash as at May 1st, 1927	17,319.95
Total		\$160,884.25

CAISSE—Balance au 1er mai 1928

CASH—Balance as at May 1st, 1928

Fonds spécial règlement No 232..	\$933.83
Special Fund By-law No. 232..	
Fonds spécial règlement No 233..	3,860.25
Special Fund By-law No. 233..	
Fonds spécial re dépôt en garantie..	1,000.00
Special Fund re guarantee deposit..	
Compte courant..	19,760.02
Current account	

\$25,554.10

Moins compte courant au débit, Aqueduc..	
Less debit current account, Water works..	13,395.78

Balance au 1er mai 1928..	
Balance as at May 1st, 1928..	\$12,158.32

Certifié correct,
J. O. COUSINEAU.

Signé,
MAG. CARRIERE,
Auditeurs.

(Signé)

JOS. RAYMOND,
Trésorier de la Cité.